RECU EN PREFECTURE
Le 05 juillet 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20220623-D006158I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 juin 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 23h15

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, , M. Guillaume BAILLY (à partir du rapport n°12), Mme Anne BENEDETTO (à partir du rapport n°12), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaick CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au rapport n°41 inclus), Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (à partir du rapport n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°33 inclus), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au rapport n°43 inclus), Mme Juliette SORLIN (à partir du rapport n°12), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** :M. Romain VIENET **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Franois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET(à partir du rapport n°10 et jusqu'au rapport n°36 inclus) **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport n°36 inclus) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : Mme Emmanuelle BAVEREL **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du rapport n°18) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Sadia GHARET, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, Mme Claude VARET **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Olivier LEGAIN

Procurations de vote : M. Thomas JAVAUX à M. Romain VIENET, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'au rapport n°11 inclus) , M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'au rapport n°11 inclus), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (à partir du rapport n°34), Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN (à partir du rapport n°44), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'au rapport n°11 inclus), M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, M. Henri BERMOND à M. Emile BOURGEOIS, M. Roger BOROWIK à M. Benoit VUILLEMIN, M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Bernard LOUIS à M. René BLAISON, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Valérie MAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR (jusqu'au rapport n°17 inclus), M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER

Délibération n°2022/006158
Rapport n°26 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

Résumé :
Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, à titre d'information, son rapport annuel de l'année N-1.
Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport (annexé à la présente).
Les résultats en termes de production de déchets de l'année 2021 sont marqués par une très légère hausse. Il est constaté une très légère baisse des déchets résiduels émanant des ménages et une hausse marquée des déchets des professionnels eu égard aux reprises d'activité. On remarque également une hausse sensible des collectes de déchets recyclables et une forte hausse des apports en déchetteries.
La redevance moyenne acquittée a augmenté conformément aux besoins budgétaires et aux évolutions tarifaires avec une atteinte de l'objectif de rééquilibrage moyen des montants acquittés selon les typologies d'habitat.
Enfin, cette année 2021 a vu naitre une expérimentation sur le quartier de Planoise : la mise en place de stations de tri en lieu et place des bacs à déchets recyclables pour 8 adresses.
A la fin du présent rapport, vous sont également présentées les grandes orientations dans le cadre de ce nouveau mandat.

Conformément à l'article D2224-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transféré à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) – ce qui est le cas pour Grand Besançon Métropole et le SYBERT – les éléments du rapport annuel relatif au service public de gestion des déchets sont intégrés au rapport adressé par le président de l'EPCI au maire de chaque commune membre et relatif à l'activité de l'EPCI.

Il est rappelé que Grand Besançon Métropole exerce la compétence « collecte des déchets » sur son territoire et a transféré les compétences traitement, gestion des déchetteries, prévention et compostage au SYBERT.

L'intégralité des compétences et des missions sont développées dans le rapport annuel 2021 annexé à la présente.

I. Les événements marquants de l'année 2021

Mise en place de l'expérimentation des stations de tri sur le quartier de Planoise

Le tri des déchets étant parfois difficile à réaliser en habitat collectif à cause des locaux à déchets peu adaptés, il a été décidé d'expérimenter un nouveau mode de collecte des déchets recyclables. 8 adresses sélectionnées ont vu leurs bacs à déchets recyclables remplacés par des conteneurs en points d'apport volontaire. Intégrés dans des stations tri nouvelle génération (identiques à celles du centre-ville), ces PAV regroupent plusieurs flux de déchets : recyclables, verre et biodéchets (pour certaines adresses).

Ce nouveau mode de collecte permet de garantir le geste de tri, de diminuer la pollution des bacs à déchets recyclables et de distinguer et valoriser tous les déchets recyclables par rapport aux déchets résiduels.
Les premiers résultats sont encourageants : stabilisation de la production de déchets ménagers, pas de déclassement du contenu des stations tri et des taux de remplissage qui se stabilisent, preuve de la fidélité des déposants et d'un geste de tri qualitatif.

II. Les résultats

A/ Indicateurs de collecte

1. La production de déchets

2021 Sans correction DNMA	Tonnages 2021	kg/an/hab. 2021	Tonnages 2020	Evolution tonnages 2020/2021	Tonnages 2008	Production en kg/an/hab., 2008 (évolution 2008/2021)		Moyenne nationale 2019 en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
OM résiduelles	27 823	143	27 336	1,8%	39 842	227	*-37%*	249
Collecte sélective	13 163	68	12 685	3,8%	10 722	61	*11%*	50
Biodéchets (expérimentation sur 1906 habitants)	1	0	0		0	0		1
Verre	7 143	37	7 045	1,4%	5 727	33	*11%*	32
sous total SPGD	**48 131**	248	**47 066**	**2,3%**	**56 291**	**321**	*-23%*	332
Cartons	386	2	330	16,9%	437	2	*-1%*	/
Textiles *	870	4	985	-11,7%	*NC*			3
		0						
Déchèteries SYBERT	45 578	234	38 422	18,6%	**28 346**	**162**	*45%*	**225**
TOTAL	**94 965**	489	**86 803**	**9,4%**	**85 074**	**485**	*1%*	**558**

2. Les ressources humaines

La Direction Gestion des Déchets compte 119 agents permanents
6 agents de catégorie A
12 agents de catégorie B
101 agents de catégorie C

3. Le parc de bacs sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole

50 845 bacs à déchets résiduels
36 962 bacs recyclables (gamme de bacs recyclables partiellement pucés)
719 colonnes à verre aériennes
123 colonnes à recyclables sur Besançon dont 87 au centre ville
153 bornes à textile
12 conteneurs à papier dans les déchetteries

44 573 contrats, environ 124 000 factures éditées

B/ Indicateurs de traitement

- 27 823 tonnes de déchets résiduels incinérés (27 336 tonnes en 2020)
- 13163 tonnes de déchets recyclables (hors verre) transférés au centre de tri (12 685 tonnes en 2020)
- 45 578 tonnes de déchets apportés dans les déchetteries de Grand Besançon Métropole
- taux de refus de tri : 23,4%
- 270 composteurs en pied d'immeubles
- 14 sites de compostage partagé (chalets de compostage ou composteurs de quartier)
- le SYBERT estime à 5 220 tonnes de biodéchets collectés via le compostage collectif de proximité et le compostage individuel.

C/ Finances

		Montant des dépenses HT 2021	Moyenne par habitant	Evolution 2021/2020
59,7%	Prestations rémunérées au SYBERT	12 744 797 €	65,6 €	4,8%
7,2%	Autres prestations de service	1 527 752 €	7,9 €	3,0%
23,0%	Frais de personnel	4 910 545 €	25,3 €	-0,7%
4,2%	Dotation aux amortissements	897 560 €	4,6 €	-15,6%
3,4%	Autres services	719 436 €	3,7 €	29,2%
2,1%	Fournitures	448 349 €	2,3 €	15,3%
0,5%	Charges diverses et financières	115 013 €	0,6 €	-47,3%
	TOTAL	**21 363 452 €**	109,9 €	2,6%

Répartition en % des charges de fonctionnement 2021 par postes

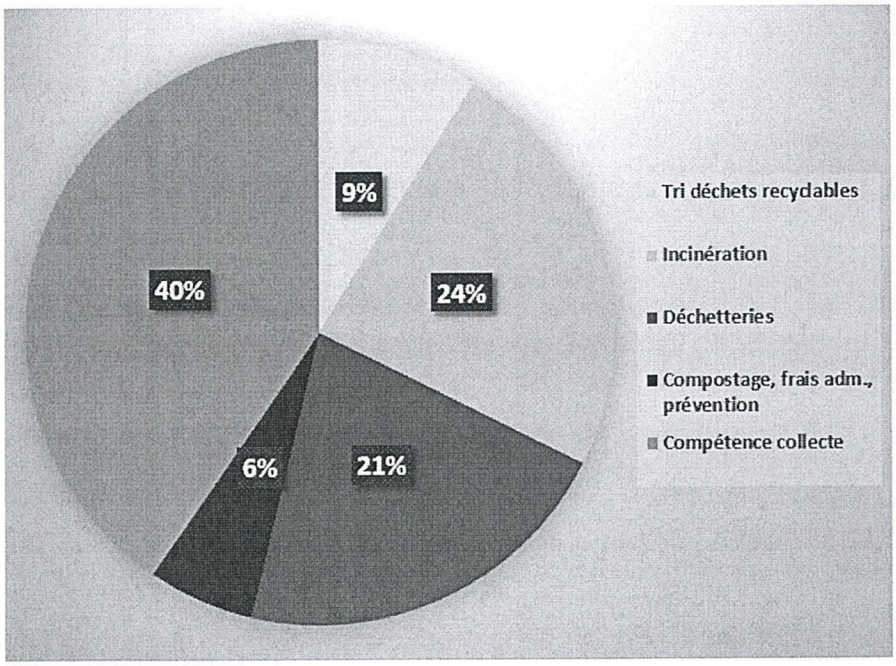

Répartition du financement du service public

		Recettes HT 2021	Moyenne / Hab. 2021	Evolution de la moyenne / Hab.
71%	Recettes de la REOM/RI des ménages	15 668 716 €	80,6 €	↗
13%	Recettes de la REOM/RI des non ménages	2 932 538 €	15,1 €	↗
12%	Soutiens des organismes agréés	2 577 142 €	13,3 €	↘
3%	Valorisation matière	572 524 €	2,9 €	↗
1%	Recettes diverses	229 275 €	1,2 €	↘
	TOTAL	**21 980 195 €**	**113,1 €**	↗

Evolution de la redevance moyenne acquittée par les ménages par hab./an en € HT

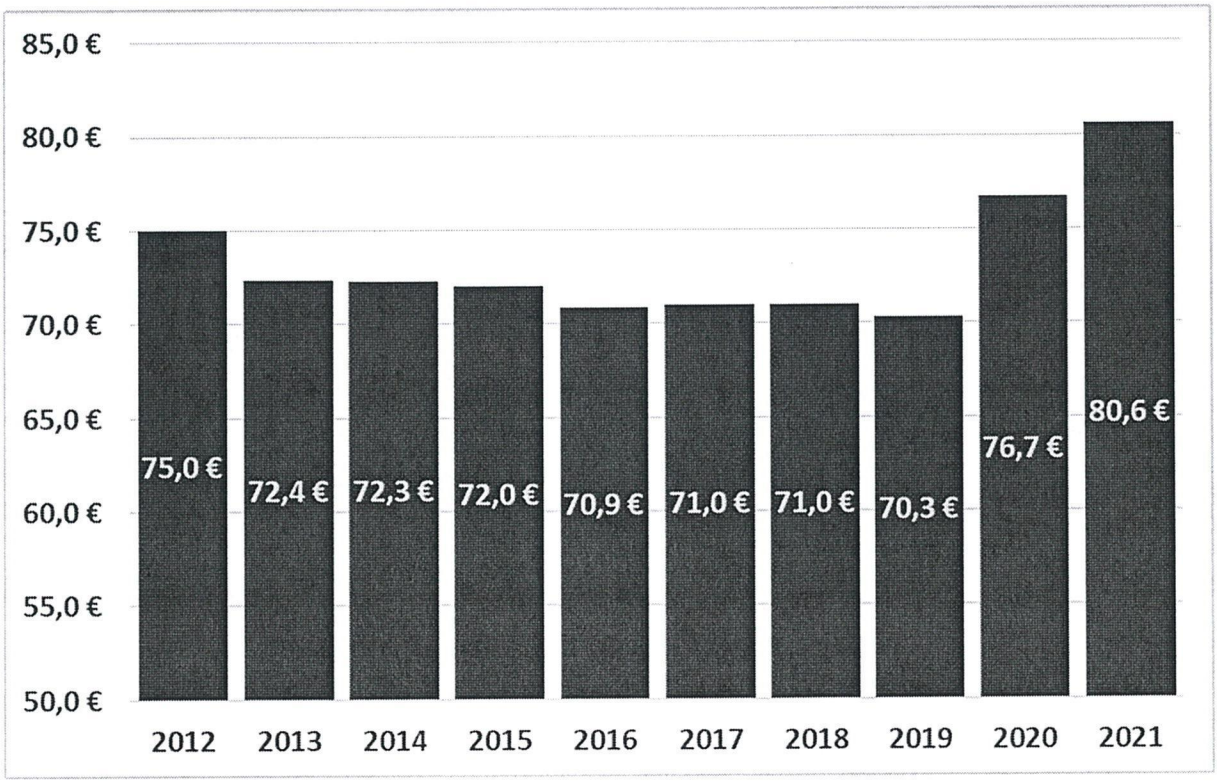

S'agissant de la redevance perçue auprès des ménages, elle a augmenté en moyenne de 6.4% (observations issues des comptes administratifs 2020 et 2021) avec une hausse plus marquée pour les professionnels par rapport aux ménages.

La redevance incitative a permis de contenir les dépenses et donc les hausses de redevance sur notre territoire. De plus, les majorations les plus marquées concernent les détenteurs de petits bacs (habitat pavillonnaire), afin de rééquilibrer le montant de redevance acquittée en lien avec les usages et les coûts de gestion de tous les déchets tout en maintenant un lien entre le montant acquitté et la

production de déchets résiduels (part pesée, abonnement en lien avec le volume de bac résiduel). En 2021, on constate un rééquilibrage entre les montants acquittés par rapport aux niveaux de service et aux apports tous flux confondus.

D/ Relation aux usagers

On constate que le canal privilégié par les usagers reste le téléphone (réponse immédiate – taux d'abandon très faible du fait du grand nombre d'opérateurs mobilisables). En 2021, ce sont 24 042 appels qui ont été pris en charge. On constate également une augmentation du nombre de courriels traités, 7 655 en 2021.

III. Les perspectives : propositions

En 2022, plusieurs projets feront l'objet d'une étude. Ci-dessous les principaux projets et leurs objectifs.

- **Permettre à tous de disposer d'une solution pour écarter les biodéchets des ordures ménagères résiduelles** : projet porté conjointement par Grand Besançon Metropole et le SYBERT (compétences compostage et traitement). La phase test de l'automne 2021 concernait le déploiement de stations tri comportant des bacs à biodéchets sur le quartier de Planoise. Ce projet se poursuivra par l'expérimentation de collecte de ces biodéchets au centre-ville (quartier Pasteur).
  Le gisement est estimé à 8 000 tonnes (par an) auprès de nos détenteurs d'un contrat de service public avec des différences notables selon les typologies d'habitat.
  L'orientation prise est le compostage de proximité quand il est possible et des collectes en complément sur certains secteurs avec une approche pragmatique et des moyens en adéquation aux besoins pour une redevance maîtrisée.

- **Déployer de nouvelles modalités de captation de la matière recyclable dans les quartiers d'habitat urbain dense à l'occasion de la mise en place de solutions biodéchets.** Même si on peut saluer le rééquilibrage au titre de la redevance entre habitat pavillonnaire et habitat collectif, l'enjeu reste la diminution des déchets résiduels. Ainsi, il est proposé en test une évolution structurante des dispositifs de collecte : maintien de la collecte par bacs pour les déchets résiduels (affectation unique des locaux à déchets) et mise en place de stations tri sur le domaine public (emballages ménagers recyclables, verre) avec en complément du compostage ou un bac dédié aux biodéchets.
  L'expérimentation menée sur certaines adresses à Planoise sur la mise en place de stations tri pour les déchets recyclables avec en complément du compostage ou un bac dédié aux biodéchets constituera la base de l'étude menée pour un déploiement.

- **Etudier l'extension du périmètre de collecte des résiduels à tous les 15 jours.** Depuis 2019, 47 communes sont collectées pour les résiduels tous les 15 jours. Ce niveau de service est en adéquation aux besoins des usagers et permet de maîtriser l'évolution de la redevance. Son extension est à l'étude avec redéploiement potentiel pour de nouveaux services notamment en lien avec la captation des biodéchets à l'échelle du territoire.

- **Passer d'une approche monoflux à une approche multiflux de la redevance.** En 2012, la redevance mise en place s'appuie essentiellement sur la production de déchets résiduels. Aujourd'hui, deux constats essentiels : le premier flux de déchets est celui des déchetteries et les rééquilibrages tarifaires successifs ont eu vocation à mettre en adéquation le montant de redevance acquittée avec tous les coûts de gestion des déchets (prise en compte de tous les flux, des collectes, du traitement, des déchetteries). Néanmoins, pour nos usagers, il existe aujourd'hui un seul lien établi au titre du caractère incitatif de la redevance, celui de sa production de déchets résiduels. Dans un premier temps, Grand Besançon Metropole et le SYBERT travailleront conjointement pour disposer d'une vision globale de toutes les productions de déchets (puçage des bacs recyclables, croisement des bases de données déchetteries avec les contrats bacs). Au regard de cette première phase (durée d'un an), il nous appartiendra de définir des orientations pour accompagner nos usagers à une sensibilisation et une incitation à la réduction de tous les flux de déchets via l'évolution de notre redevance.

- **Améliorer la collecte des cartons à destination des commerçants dans le centre-ville de Besançon.** Ce service dédié existe depuis les années 1970 et n'a pas connu d'évolution majeure. Or, les dysfonctionnements sont nombreux : pas d'identification du service, pas de conteneurisation, image dégradée du centre-ville, risque incendie. Un travail est engagé avec les acteurs concernés : voirie, police municipale, prévention risque urbain et en concertation avec les associations de commerçants pour mettre en place un service de qualité, identifié et conforme.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés **fait l'objet d'un document annexe.**

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport annuel 2021

sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés

Direction
Gestion
des Déchets

gestion-dechets@
grandbesancon.fr

www.grandbesancon.fr

Grand
Besançon
Métropole

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, Grand Besançon Métropole doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport global a pour objectif d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (précollecte, collecte, transport et traitement) des déchets.

Grand Besançon Métropole est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 68 communes membres, depuis le 1er janvier 2006.

Le SYBERT (Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

Lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 22 mars 2022 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole.

Rapport annuel 2021, Direction Gestion des Déchets
Grand Besançon Métropole,
voté en conseil communautaire le 23 juin 2022

Crédits photographiques :
E. Chatelain, JC. Sexe, J.Varlet, G. Vieille.

EDITO

Depuis 2020, malgré la crise sanitaire, l'ensemble des équipes administratives ou de terrain est resté mobilisé pour assurer la continuité du service public en matière de collecte des déchets ménagers. C'est pourquoi, je tiens à remercier, au nom de tous les Grands Bisontins, les agents du service public mais également ceux de nos prestataires qui, durant l'année 2021 encore, ont garanti ce service aux usagers.

Pionnière en matière de gestion des déchets, la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole mesure le chemin parcouru depuis 2012, date de mise en place de la redevance incitative, avec la diminution globale de la production de déchets résiduels (- 35 % en 10 ans) qui a permis la fermeture récente d'un des deux fours de l'usine d'incinération.

Néanmoins, depuis 2020, force est de constater que la production de déchets des ménages augmente légèrement, en lien sans doute avec la crise sanitaire (confinements successifs, isolement des personnes atteintes par la maladie et télétravail). Il faut donc poursuivre le travail de sensibilisation autour du tri sélectif et de la réduction des déchets produits par les ménages.

L'année 2021 a permis à la Direction Gestion des Déchets de débuter plusieurs expérimentations. Il a, tout d'abord, été décidé de modifier les modalités de captation des déchets recyclables sur quelques adresses du quartier de Planoise. Les bacs à déchets recyclables ont été remplacés par des conteneurs en point d'apport volontaire. Ainsi, 9 stations tri nouvelle génération, à l'image de celles du centre-ville de Besançon, ont été installées dans le courant du mois d'octobre dernier. À disposition des usagers, elles sont en cours d'évaluation, mais les premiers bilans semblent encourageants (voir page 5). Début 2024, les particuliers devront bénéficier d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets. C'est pourquoi, une expérimentation de collecte des biodéchets a été couplée à l'installation des nouvelles stations de Planoise. Elle préfigure les autres expérimentations (collecte au centre-ville, compostage) qui seront menées, à compter de 2022, en collaboration avec le SYBERT.

La Direction Gestion des Déchets travaille depuis de nombreuses années à l'appropriation de la redevance incitative en habitat collectif. Composée de quatre conseillers du tri et d'un coordinateur qui interviennent auprès des usagers pour les sensibiliser aux bons gestes de tri, l'équipe développe un partenariat privilégié avec les bailleurs sociaux notamment pour le suivi des adresses et la formation des personnels de terrains (gardiens et sociétés de nettoyage).

À la lecture de ce rapport annuel, vous pourrez mesurer le chemin parcouru et les perspectives à venir en matière de gestion des déchets sur notre territoire.

Daniel HUOT
Vice-Président délégué à la gestion des déchets

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 5-7

PERSPECTIVES 8-9

PRÉSENTATION GÉNÉRALE 10-16

COLLECTE INDICATEURS TECHNIQUES 17-19
- Résultats 2021 17
- Précollecte 18
- Répartition collectes et moyens humains entre régie et prestataires 19

TRAITEMENT INDICATEURS TECHNIQUES 20-25
- SYBERT 20
- Filières et destinations des déchets résiduels et recyclables 21-22
- Valorisation énergétique 23
- Faits marquants 2021 23-24
- Synoptique des flux de déchets collectés 25

INDICATEURS FINANCIERS 26-31
- Chiffres clés 26
- Principales prestations rémunérées à des entreprises 26
- Prestations rémunérées au SYBERT 26
- Répartition des dépenses de fonctionnement par nature 27
- Répartition du financement du service public 28
- Évolution du tarif moyen des ménages par hab/an/€HT 28
- Contrats 29
- Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public 29
- Coûts constatés de la gestion des déchets 29
- Matrice standard de présentation des coûts 2021 30-31

MOYENS HUMAINS 32-33

RELATION AVEC LES USAGERS 34-36
- Chiffres clés 34
- Démarche qualité - label Marianne 35
- Habitat collectif : appropriation de la redevance incitative 35-36

SERVICE QUALITÉ 37-41
- Chiffres clés 37
- Application du règlement de collecte et de facturation 38
- Mission qualité 39
- Liens entre la collecte et l'usager 39
- Instruction des nouveaux projets d'aménagement 40
- Traitement des situations de collecte dangereuses 41

TARIFICATION GESTION DES DECHETS 2021 42

GLOSSAIRE 43

Expérimentation de nouvelles stations de tri en lieu et place des bacs jaunes dans le quartier de Planoise

Le tri des déchets est parfois un geste difficile en habitat collectif. Des locaux inadaptés, peu sécurisés conduisent parfois à un geste de tri peu performant. Certaines adresses présentent des taux de refus de tri très importants : les bacs à déchets recyclables sont alors collectés avec les déchets résiduels.

Il a donc été décidé d'expérimenter un nouveau mode de collecte des déchets recyclables. 8 adresses sélectionnées dans le quartier de Planoise ont vu leurs bacs à déchets recyclables remplacés par des conteneurs en point d'apport volontaire. Intégrés dans des stations tri nouvelle génération, semblables à celles déjà installées au centre-ville de Besançon, ils regroupent plusieurs flux de déchets : recyclables, verre. Le local à déchets est donc désormais dédié au seul flux de déchets résiduels ce qui permet une meilleure manipulation et une rotation optimale des bacs.

La transformation des bacs à déchets recyclables en point d'apport volontaire permet une meilleure garantie des gestes de tri, la diminution des refus de tri et pollution des bacs jaunes, la valorisation et la distinction de tous les déchets recyclables par rapport aux déchets résiduels.

Sur certaines adresses, une collecte des biodéchets a été mise en place pour permettre une approche globale tous flux confondus.

Les premiers résultats sont encourageants : stabilisation de la production des déchets résiduels collectés, pas de déclassement du contenu des stations tri vers les déchets résiduels et des taux de remplissage qui se stabilisent, preuve de la fidélité des déposants et d'un geste de tri qualitatif.

Concernant les biodéchets, ce sont environ 200 kg qui sont collectés par semaine, soit 11kg/an/habitant desservi. La qualité est jugée satisfaisante par le prestataire en charge du traitement.

Enfin, le phénomène de dépôt sauvage au pied des points d'apport volontaire est limité et contenu.

Il était également important d'œuvrer à l'appropriation par les habitants de ces nouveaux outils. C'est pourquoi lors du déploiement, des animations de sensibilisation au pied des stations de tri ont été organisées par les agents de la Direction Gestion des Déchets et un partenariat s'est noué avec des associations implantées dans le quartier pour travailler l'habillage des conteneurs. Des jeunes du quartier, aidés par un artiste, ont imaginé des œuvres qui viendront prochainement recouvrir les conteneurs.

Les résultats de l'année 2021

En 2021, le niveau de production de déchets résiduels est ressorti en très légère hausse par comparaison à 2020, alors que depuis plusieurs années on constatait annuellement une baisse de l'ordre de 4%. Derrière cette évolution, on note une légère baisse de la production des déchets résiduels émanant des ménages et une hausse marquée de la production de déchets des professionnels, cette dernière ayant fortement baissé l'an passé en raison de la crise sanitaire. On observe également une hausse sensible des collectes de déchets recyclables et surtout une forte hausse des apports en déchetteries qui avaient vu leur fonctionnement très impacté en 2020.
Ces deux derniers flux retrouvent leur tendance d'avant la crise.

S'agissant de la redevance perçue, elle a augmenté en moyenne de 6,4 % (observations issues des comptes administratifs 2020 et 2021) avec une hausse plus marquée pour les professionnels par rapport aux ménages, en corrélation avec les constats ci-dessus.

Depuis 2012, la redevance incitative a permis de contenir les dépenses et donc les hausses de redevance sur notre territoire. De plus, les majorations plus marquées ont été appliquées sur les détenteurs de petits bacs (habitat pavillonnaire), afin de rééquilibrer le montant de redevance acquittée en lien avec le coût du service tout en maintenant un lien entre le montant acquitté et la production de déchets résiduels (part pesée, abonnement en lien avec le volume de bac résiduel). En 2021, on constate un rééquilibrage entre les montants acquittés et les niveaux de service, tous flux confondus.

Évolution des flux de déchets collectés

2008-2021 (kg/an/habitant)

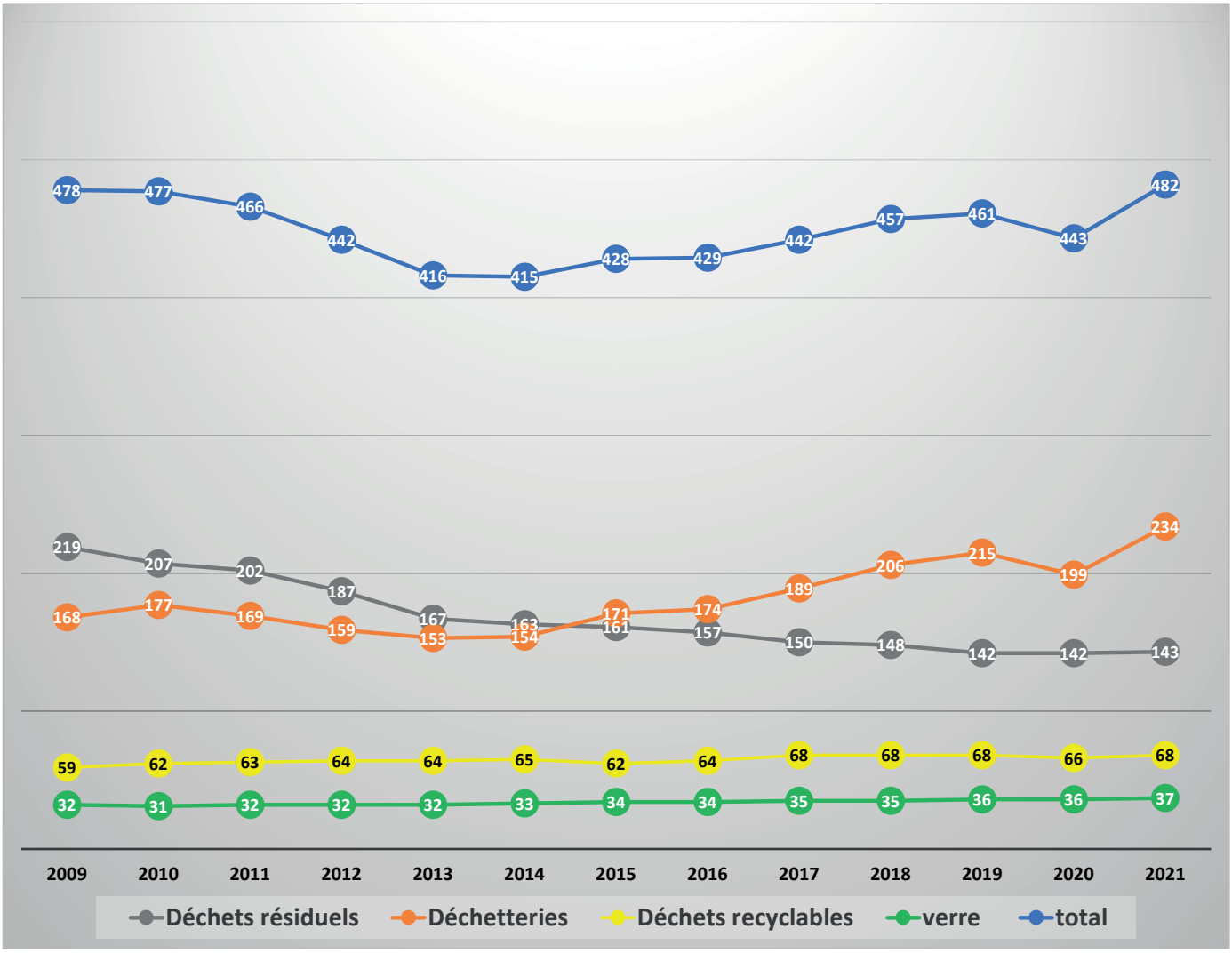

Depuis 2014, le flux des déchets émanant des déchetteries est supérieur à celui des ordures ménagères résiduelles. Cette année, les dépôts en déchetteries augmentent de 35 kg en moyenne par habitant, ce qui engendre sur notre territoire une augmentation du volume total des déchets. S'agit-il d'une compensation suite à la fermeture des déchetteries lors du confinement en 2020 ?

Depuis la crise sanitaire, nous constatons une stagnation du volume des déchets résiduels, attribuée aux changements de comportements des usagers, plus enclins à consommer dans leurs foyers : évolution à suivre dans les années prochaines

PERSPECTIVES

En ce début de mandat, plusieurs projets phares sont identifiés et à l'étude : ci-dessous les principaux projets et leurs objectifs.

Permettre à tous de disposer d'une solution pour écarter les biodéchets des ordures ménagères résiduelles.

Porté conjointement par Grand Besançon Métropole et le SYBERT (compétences compostage et traitement), ce projet sera mené par étape avec des phases test (automne 2021 dans le quartier de Planoise – printemps 2022 : centre-ville de Besançon). Le gisement de biodéchets restant dans le bac gris est estimé à 6 000 tonnes (par an) auprès des détenteurs d'un contrat de service public avec des différences notables selon les typologies d'habitat.

L'année 2021 a permis d'engager une première expérimentation de collecte de biodéchets en apport volontaire relativement concluante dans le quartier de Planoise. Les premiers retours montrent une bonne adhésion des habitants.

Déployer de nouvelles modalités de captation de la matière recyclable dans les quartiers d'habitat urbain dense à l'occasion de la mise en place de solutions biodéchets.

La diminution des déchets résiduels et la meilleure captation des déchets recyclables restent un enjeu fort en habitat collectif.

La convention de partenariat votée en 2018 entre les bailleurs sociaux, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le SYBERT a permis de dresser un état des lieux précis de la situation et d'envisager ensemble de tester de nouveaux dispositifs de collecte. Ainsi, à l'automne 2021, il a été expérimenté sur certaines adresses du quartier de Planoise, des stations tri pour les déchets recyclables avec en complément du compostage, et si nécessaire un bac dédié aux biodéchets. Les premiers résultats sont encourageants.

Etudier l'extension du périmètre de collecte des résiduels tous les 15 jours.

Depuis 2019, 47 communes sont collectées pour les résiduels tous les 15 jours. Ce niveau de service est en adéquation avec les besoins des usagers et permet de maîtriser l'évolution de la redevance. 2022 sera l'année consacrée à l'étude de ce nouveau shéma de collecte en vue de le déployer en 2024. Les communes concernées par cette nouvelle fréquence de collecte seront associées à la réflexion. Une uniformisation des fréquences de collecte sera donc engagée pour les 67 communes périphériques. Les deux niveaux de service de collecte en vigueur pour Besançon restent pour l'instant inchangés.

PERSPECTIVES

Fournir aux usagers une information détaillée sur l'utilisation des différents dispositifs de collecte afin de relancer le caractère incitatif de la redevance.

Depuis 2012, la redevance mise en place s'appuie sur la production de déchets résiduels, alors qu'elle permet le financement de l'ensemble du coût d'élimination des déchets. Aujourd'hui, deux constats essentiels : le premier flux de déchets est celui des déchetteries et les rééquilibrages tarifaires successifs ont eu vocation à mettre en adéquation le montant de redevance acquittée avec tous les coûts de gestion des déchets (prise en compte de tous les flux, des collectes, du traitement, des déchetteries).

Néanmoins, pour nos usagers, il existe aujourd'hui un seul lien établi au titre du caractère incitatif de la redevance, celui de leur production de déchets résiduels. L'objectif est donc d'informer chaque usager par le biais de sa facture, du nombre de collectes de son bac jaune et du nombre de passages effectués dans les déchetteries du SYBERT.

Dans un premier temps, Grand Besançon Métropole et le SYBERT travailleront conjointement pour disposer d'une vision globale de toutes les productions de déchets (puçage des bacs recyclables, croisement des bases de données déchetteries avec les contrats bacs). Au regard de cette première phase (durée d'un an), il nous appartiendra de définir des orientations pour accompagner nos usagers à une sensibilisation et une incitation à la réduction de tous les flux de déchets.

Améliorer la collecte des cartons à destination des commerçants dans le centre-ville de Besançon

Ce service dédié existe depuis les années 1970 et n'a pas connu d'évolution majeure. Or, les dysfonctionnements sont nombreux : pas d'identification du service, pas de conteneurisation, image dégradée du centre-ville, risque d'incendie. Un travail est engagé avec les acteurs concernés : Voirie, Police Municipale, Prévention des risques urbains et en concertation avec les associations de commerçants pour mettre en place un service de qualité, identifié et conforme.

Pour rendre ce service attractif et en phase avec les attentes de GBM, nous allons tester sur 4 adresses du centre-ville de Besançon, la collecte en point d'apport volontaire. Pour remplacer les points de regroupement qui présentent des difficultés dans le respect des consignes, GBM souhaite substituer des points par des conteneurs. De même, une collecte mobile sera testée sur le second semestre de l'année 2022 pour permettre aux commerçants de venir au contact de l'entreprise et ainsi faire évacuer à des horaires définis les cartons générés par l'activité commerciale.

Compétences de Grand Besançon Métropole (GBM)

Grand Besançon Métropole exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sa mission consiste à collecter des déchets des ménages et les fonds nécessaires au financement de la collecte, des déchetteries et du traitement des déchets.

Il peut aussi prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le Service Public de Gestion des Déchets.

On qualifie ainsi de DNMA (Déchets Non Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui sont pris en charge par le Service Public de Gestion des Déchets sans sujétion technique particulière.

Depuis 1999, le SYBERT assure un traitement des déchets, conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'Environnement.

Prise en charge des différents types de déchets

La collecte séparée réalisée en porte-à-porte ou en apport volontaire concerne :
- les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (ELA) et métalliques,
- tous les emballages plastiques depuis le 1er juillet 2016
- les papiers, journaux, revues, magazines (PJRM).

La collecte du verre réalisée uniquement en apport volontaire concerne : les bouteilles, pots et bocaux, flaconnages en verre ...

La collecte des ordures ménagères résiduelles réalisée en porte à porte correspond à la fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions décrites ci-dessus et des textiles, de celles destinées à la déchetterie et au compostage.

La collecte des cartons est réalisée en pas de porte dans le centre historique et les axes structurants de Besançon.

La collecte des textiles est réalisée par apport volontaire, gérée par le Relais Est, TRI Quingey, Emmaüs, et la Régie des Quartiers de Besançon au travers de conventions de partenariat.

A noter que Grand Besançon Métropole ne procède à aucune collecte en porte à porte :
- des matières organiques,
- des encombrants,
- ou des déchets verts.

Organisation des collectes

Population totale de 194 382 habitants dont 116 775 habitants à Besançon.

Organisation de la prestation de collecte des déchets résiduels et recyclables

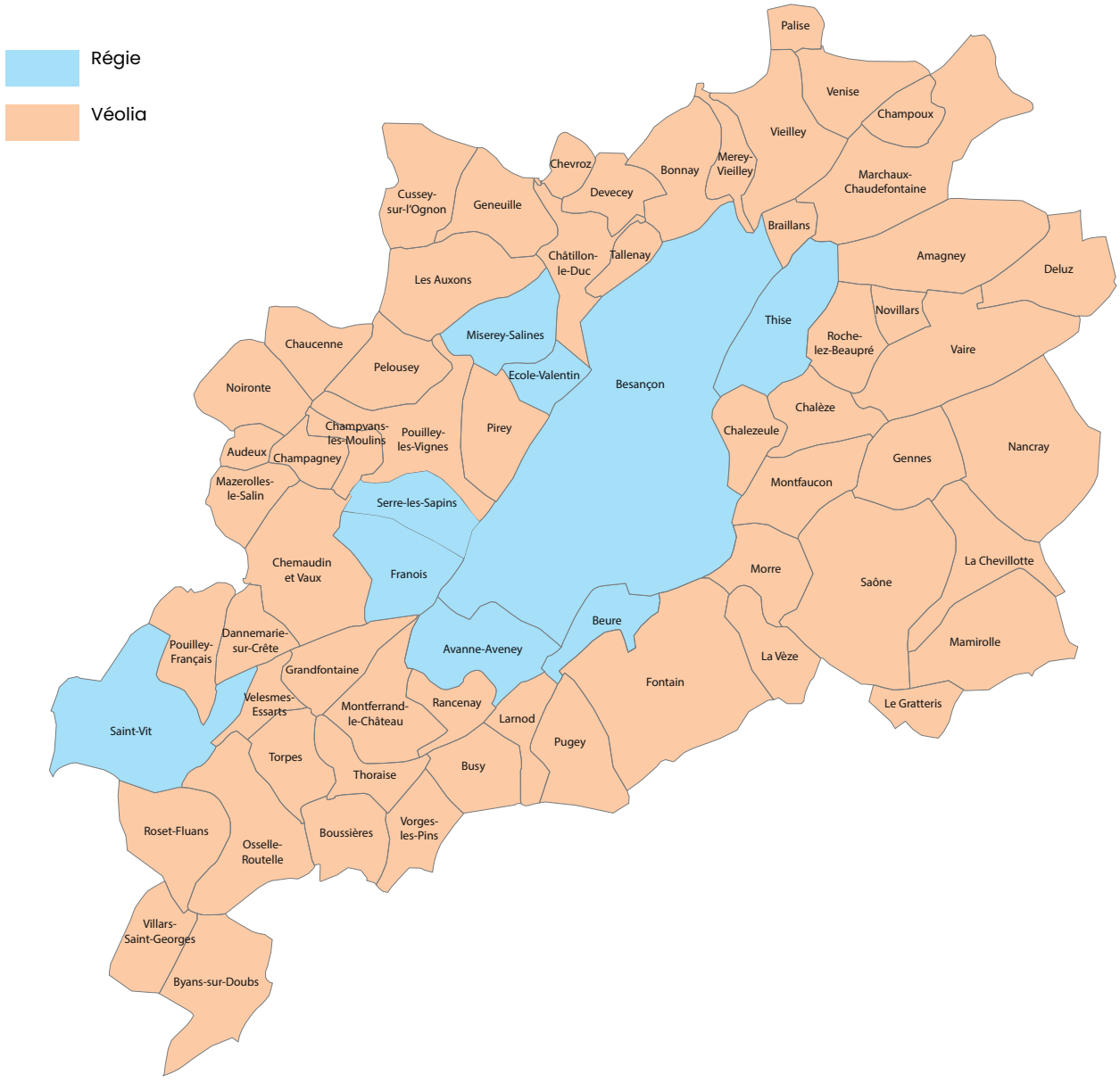

Fréquences de collecte

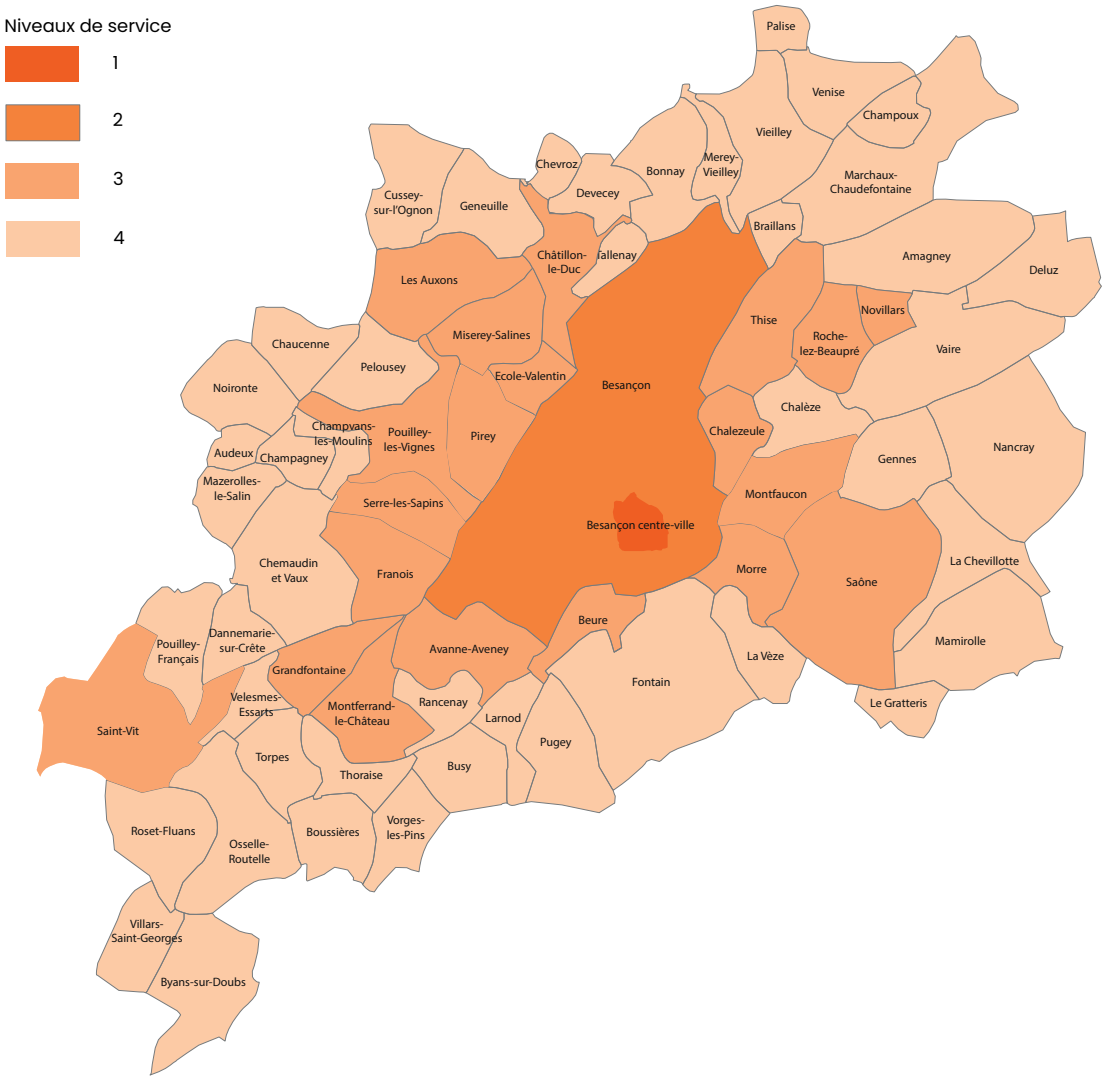

Niveau 1 :
Collecte des bacs à déchets résiduels en porte à porte 2 fois par semaine et collecte des déchets recyclables en apport volontaire

Niveau 2 :
Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte à porte 1 fois par semaine

Niveau 3 :
Collecte des bacs à déchets résiduels en porte à porte 1 fois par semaine et collecte des bacs à déchets recyclables 1 fois par quinzaine

Niveau 4 :
Collecte des bacs à déchets résiduels et à déchets recyclables en porte à porte 1 fois par quinzaine

Niveaux de service

SECTEUR	BESANÇON CENTRE	BESANÇON HORS CENTRE	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES COMPRISES DANS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS	COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES HORS ZONES AGGLOMÉRÉES DE PLUS DE 2000 HABITANTS / GROS PRODUCTEURS
Niveaux de service	1	2	3	4	5
DÉCHETS RÉSIDUELS					
Précollecte	Bac gris				
Collecte	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine		1 collecte par quinzaine	1 collecte par semaine
RECYCLABLES					
Précollecte	Point d'apport volontaire	Bac à couvercle jaune			
Collecte		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine		
VERRE					
Précollecte et Collecte	Point d'apport volontaire				
DÉCHETTERIES	Possibilité d'accès aux déchetteries				
CARTONS Collecte	En pas de porte sur grands axes commerciaux / 1 collecte par semaine		Non concerné		

Service complet – service complémentaire

En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPGD offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et rentrée des bacs - intégré dans l'abonnement pour le centre-ville et le secteur Battant - et optionnel pour les autres secteurs de Besançon.

PRÉSENTATION

		NIVEAU DE SERVICE	Nombre de conteneurs d'apport volontaire				
	Nombre habitants	collecte PAP	OMR	EMR	Papier	Verre	Textile
Amagney	904	4	1	1		6	
Audeux	430	4				3	1
Avanne-Aveney	2 244	3				10	3
Besançon - centre-ville	116 775	1		87		430	88
Besançon - hors centre		2	1	36	4		
Beure	1 335	3				4	1
Bonnay	834	4				2	
Boussières	1 145	4				3	
Braillans	209	4					
Busy	635	4				5	
Byans-sur-Doubs	576	4				2	1
Chalèze	366	4				2	
Chalezeule	1 302	3				9	3
Champagney	284	4				1	
Champoux	90	4				1	
Champvans-les-Moulins	333	4				1	
Châtillon le Duc	2 038	3				4	3
Chaucenne	507	4				3	
Chemaudin et Vaux	1 976	4				7	
Chevroz	131	4				1	
Cussey sur l'Ognon	1 045	4				2	1
Dannemarie sur Crête	1 497	4				5	
Deluz	615	4				2	
Devecey	1 416	4				7	2
Ecole-Valentin	2 631	3				9	2
Fontain	1 276	4				4	
Franois	2 318	3				3	1
Geneuille	1 324	4				5	3
Gennes	681	4				2	2
Grandfontaine	1 709	3				2	1
La Chevillotte	154	4				2	
La Vèze	466	4				2	
Larnod	773	4				4	
Le Gratteris	177	4				1	
Les Auxons	2 524	3				6	2

		NIVEAU DE SERVICE	Nombre de conteneurs d'apport volontaire				
	Nombre habitants	collecte PAP	OMR	EMR	Papier	Verre	Textile
Mamirolle	1 776	4				8	1
Marchaux-Chaudefontaine	1 477	4			2	9	3
Mazerolles-le-Salin	206	4				1	
Merey-Vieilley	150	4				1	
Miserey-Salines	2 538	3				7	
Montfaucon	1 574	3				6	1
Montferrand le Château	2 171	3				8	2
Morre	1 351	3				4	
Nancray	1 258	4				5	1
Noironte	389	4				2	
Novillars	1 497	3				8	3
Osselle-Routelle	952	4				3	2
Palise	141	4				1	
Pelousey	1 524	4				6	1
Pirey	2 093	3			2	10	3
Pouilley Français	831	4				3	
Pouilley les Vignes	1 982	3				7	5
Pugey	739	4				4	
Rancenay	382	4				1	
Roche lez Beaupré	2 140	3				7	3
Roset Fluans	527	4				3	
Saint Vit	4 874	3				23	4
Saône	3 297	3			2	10	3
Serre les Sapins	1 702	3				4	2
Tallenay	420	4				1	
Thise	3 028	3				12	2
Thoraise	355	4			2	3	1
Torpes	1 022	4				3	
Vaire	813	4				2	1
Velesmes Essarts	353	4				1	
Venise	518	4				1	
Vieilley	699	4				2	1
Villars Saint Georges	277	4				2	
Vorges les Pins	606	4				1	
Totaux	**194 382**		**2**	**124**	**12**	**719**	**153**

Moyens mis à disposition des usagers

50 845 bacs à déchets résiduels

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
Nombre de bacs à déchets résiduels	15 787	911	18 709	1 109	5 108	1 336	2 771	63	4 292	759

36 962 bacs recyclables (gamme de bacs recyclables partiellement pucés)

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
Nombre de bacs à déchets recyclables	/	/	9 948	1 709	14 218	2 814	3 081	11	4 636	545

- 719 conteneurs à verre sur le territoire de Grand Besançon Métropole
- 12 conteneurs à papiers dans les déchetteries
- 123 conteneurs à déchets recyclables sur Besançon dont 87 au centre ville

Collecte des textiles

La collecte des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sur Grand Besançon Métropole est conventionnée avec : - un groupement composé du Relais Est, Emmaüs Besançon et TRI Quingey
- la Régie des Quartiers, sur le périmètre de Besançon

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des 153 bornes du territoire. Grand Besançon Métropole étudie, propose des nouvelles implantations aux communes et collabore avec les partenaires.

870 tonnes collectées en 2021 (-11,7% / 2020 et -39,7 % / 2019). Une baisse depuis 2 ans, qui s'explique par la crise sanitaire et par les nouveaux modes de reventes de vêtements par internet.

Collecte des cartons

Depuis les années 1970, il existe une collecte des cartons à destination des commerçants de Besançon dans le secteur du centre-ville (La Boucle et Battant) et dans quelques rues adjacentes. Cette prestation se fait en vrac et en pas de porte. En effet, la conteneurisation (bac roulant et roll) est faible puisque seuls 5% des commerçants sont équipés. La principale raison est le manque de place dans leur réserve pour stocker un dispositif de précollecte. Aussi un travail a été engagé pour améliorer l'organisation de cette collecte. En 2022, une collecte par l'intermédiaire de Point d'Apport Volontaire sera testée.

COLLECTE
INDICATEURS TECHNIQUES

Résultats globaux 2021

	Tonnages 2021	Tonnages 2020	Tonnages 2019	Production en kg/an/hab. 2021 (évolution 2021-2020)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2021-2008)		Moyenne nationale en kg / an/hab. source ADEME 2019
OM résiduelles	**27 823**	27 336	27 391	**143**	**1,8 %**	**39 842**	227	**-37%**	249
Collecte sélective	**13 163**	12 695	13 171	**68**	**3,8 %**	**10 722**	61	**12 %**	50
Verre	**7 143**	7 045	6 940	**37**	**1,4 %**	**5 727**	33	**12%**	32
Biodéchets	**1**	Non concerné							1
sous total SPGD	**48 131**	47 066	47 502	**248**	**2,3 %**	**56 291**	**321**	**-22%**	332
Cartons	**386**	330	365	**2**	**16,9 %**	**437**	2	**0%**	NC
Textiles	**870**	985	1 444	**4**	**-11,7 %**	Non concerné			3
Déchetteries SYBERT	**45 578**	38 422	41 627	**234**	**18,7 %**	**28 346**	162	**45 %**	225
Total	**94 965**	**86 803**	**90 938**	**488**	**9,4 %**	**85 074**	**485**	**1 %**	**558**

Résultats globaux par secteur de collecte et par flux 2021

2021	OM résiduelles		Collecte sélective		Verre		TOTAL	
	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.	tonnes	kg/an/hab.
Besançon	20 789	178	7 263	62	3 090	26	**31 142**	**267**
Périphérie	7 034	91	5 900	76	4053	52	**16 987**	**219**
TOTAL	**27 823**	**143**	**13 163**	**68**	**7 143**	**37**	**48 129**	**248**
Rappel total 2020	27 336	142	12 685	66	7045	36	47 066	244

Zoom sur l'évolution des tonnages collectés OM résiduelles selon typologies d'usagers 2021/2020

	Tonnages 2021	**Tonnages 2020**	**Evolution**
OMR ménages	23 289	23 200	↗ + 0,4 %
OMR «assimilés»	4 534	4136	↗ + 8,8 %

COLLECTE
INDICATEURS TECHNIQUES

Précollecte

Histogramme des interventions de Précollecte (gestion du parc de bacs) en 2021

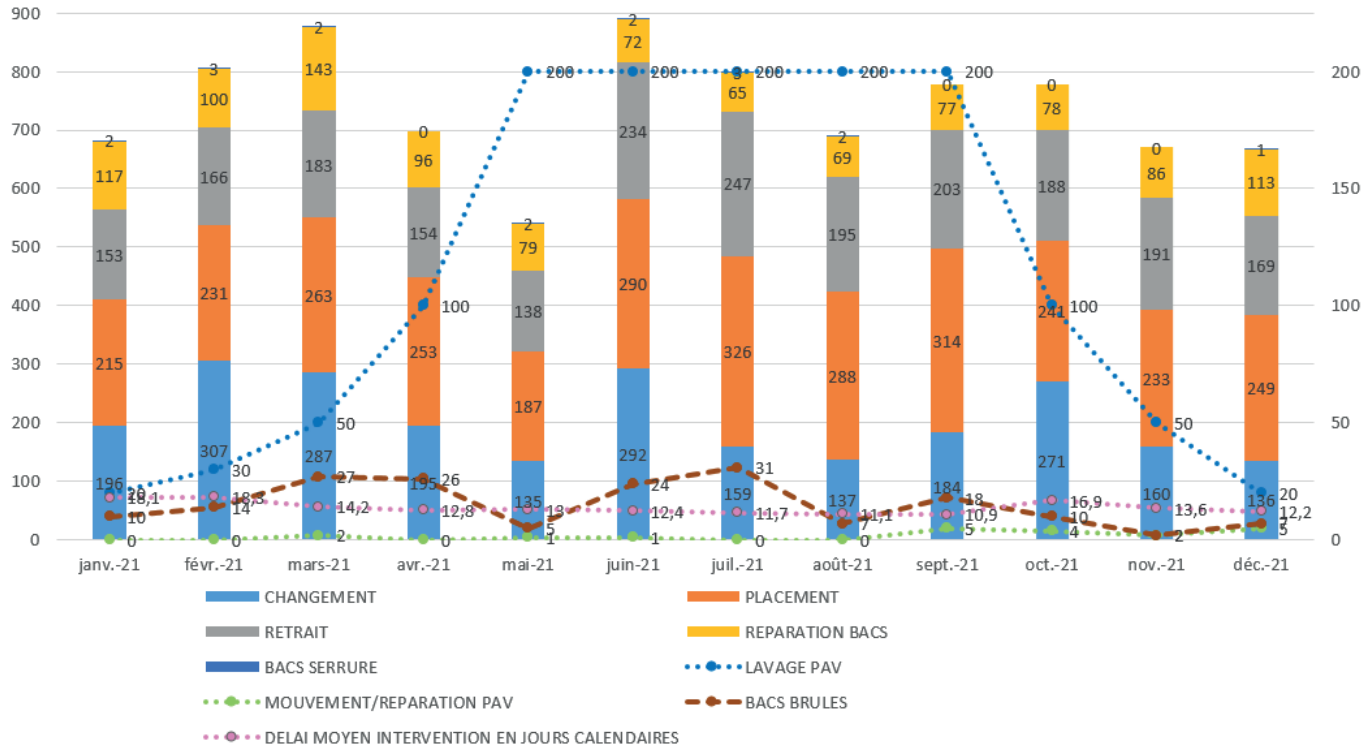

	Précollecte	Total des mouvements
	Changements de bacs	2 459
	Placements de bacs	3 090
	Retraits de bacs	2 221
	Réparations de bacs	1 095
	Bacs à serrure	17
	Lavage PAV	1370
	Réparations PAV	20
	Bacs brulés	181
	Temps moyen d'intervention	14 jours

COLLECTE
INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition collectes et moyens humains techniques entre la régie et le prestataire

Moyens techniques et humains - Collecte des résiduels et recyclables			
	Régie porte à porte	Régie PAV	Véolia porte à porte
Nombre de bennes	20		8
Nombre de camions grue		1,3 (1 camion mutualisé)	
Nombre de kilomètres parcourus	185 000	env. 16 000	164 720
Consommation litres de carburant	184 000	env. 8 500	112 853
Nombre de véhicules pré-collecte (VL)	3 + 1 nettoyeur HP		
Autres véhicules	9 + véhicules mutualisés		
Effectifs = agents de collecte + conducteurs	64,5	1,5	17

Pour la collecte des résiduels et recyclables :
- 10 à 14 tournées par jour soit 60 tournées par semaine pour la régie
- 5 à 7 tournées par jour pour Véolia soit 29,5 tournées par semaine.

Moyens techniques et humains - Collecte des cartons			
	Suez	C2T Déchets Groupe Louison	Total
Nombre de bennes	1	1	NC
Nombre de kilomètres parcourus	2 727	1 211	3 938
Consommation litres de carburant	1 255	725	1 980
Effectifs	3	3	NC

Moyens techniques et humains - Collecte du verre	
	Régie
Nombre de camions grue	2
Nombre de kilomètres parcourus	Env. 48 000
Consommation litres de carburant	Env. 30 000
Effectifs	2

TRAITEMENT
INDICATEURS TECHNIQUES

SYBERT

Grand Besançon Métropole a transféré la compétence traitement au SYBERT. Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1999. Suite aux statuts modifiés en 2016 et 2017, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quai).

Le territoire du SYBERT, couvre 164 communes et 225 000 habitants.

Le Grand Besançon Métropole représente à lui seul, 85,7 % des usagers du SYBERT.

Le SYBERT présente son propre rapport d'activités dans lequel figurent toutes les informations relatives à sa compétence et toutes les activités exercées.

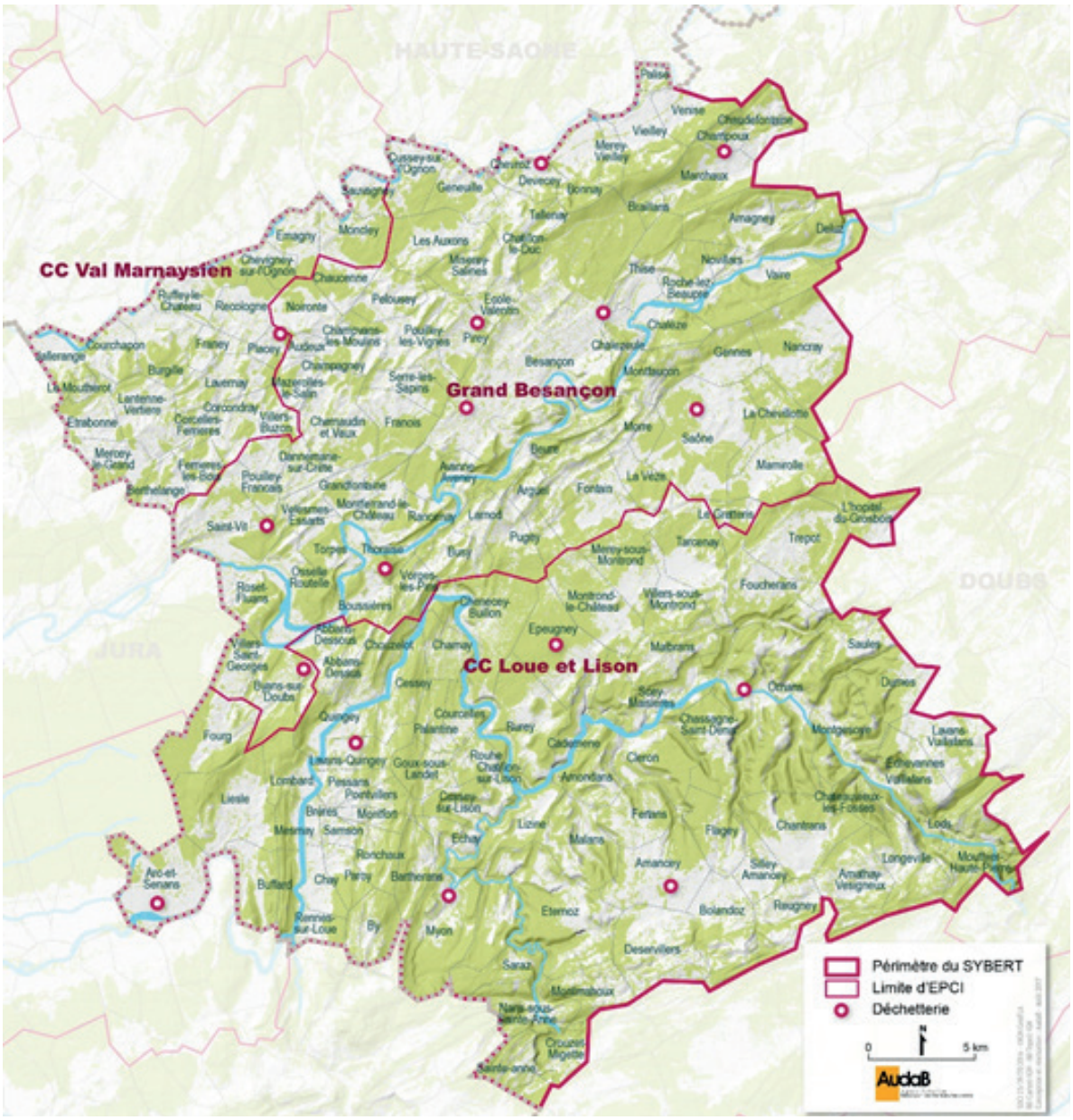

TRAITEMENT
INDICATEURS TECHNIQUES

Filière et destination des déchets résiduels et recyclables

Lieux de dépotage des flux collectés par Grand Besançon Métropole :

ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES : UVE à Besançon - Capacité 59 600 t/an

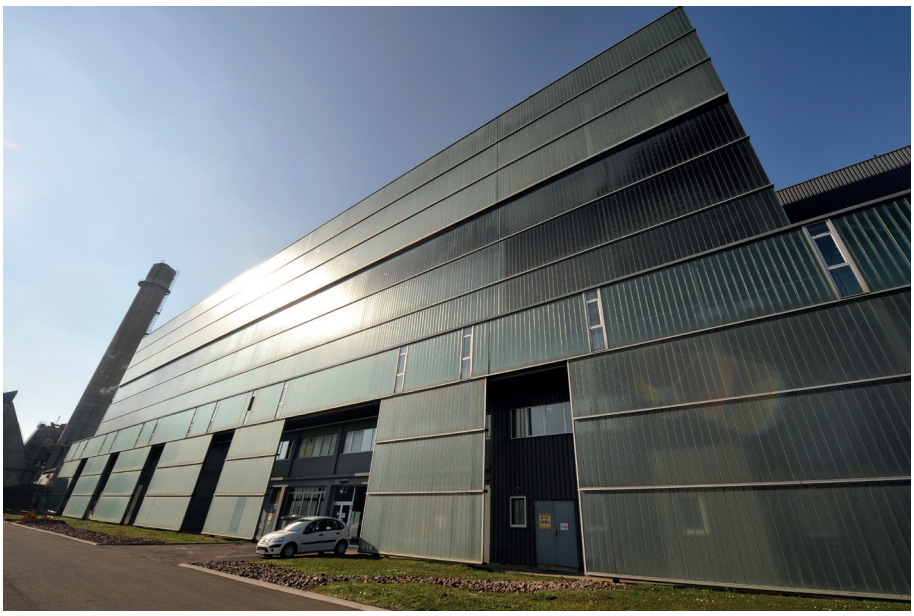

ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES : Centre de tri à Besançon - capacité de 20 000 t/an

VERRE : Unité de Chalon sur Saône

TEXTILES : Le Relais Est à Wittenheim, Emmaüs Besançon et Ornans, la Régie des Quartiers de Besançon ou l'association le TRi à Quingey.

TRAITEMENT
INDICATEURS TECHNIQUES

Lieux de valorisation des flux collectés et /ou gérés par le Sybert pour Grand Besançon Métropole :

Déchets de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique
Incinérables	Unité de valorisation énergétique de Besançon (SYBERT 25)
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation
Plâtre	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis unité de traitement de Molsheim (RITLENG ENVIRONNEMENT 68)
Bois	Unité de massification de DEVECEY (Bourgogne Recyclage) puis préparation sur le site de RUFFEY LES BEAUNE (Bourgogne Recyclage) puis traitement dans des unités de valorisation matière (panneautier) ou énergie
Mobilier	Eco-organisme : ECO-MOBILIER
Cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis cartonnerie de Novillars (GEM Doubs 25)
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeterie de Chapelles-Darblay (UPM 76)
Ferraille	Centre de tri-massification et de broyage à Franois (DERICHEBOURG) puis fonderie
Gravats, inertes	Réaménagement de carrière à Merey-sous-Montrond (BBCI-Bonnefoy 25)
Déchets verts (bennes)	Unité de compostage de Roche-les-Beaupré (COMPO France 25)
Déchets verts (vrac)	Broyage in situ puis co-compotage agricole local (25)
DEEE	Eco-organisme : ECO-SYSTEM
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
DDS (filière REP)	Eco-organisme : ECO-DDS
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de Vaivre (70) (SUEZ)
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement
Huile de vidange	Eco-organisme : ADIVALOR
Huisseries	Installation de tri-massification de C2T à Besançon (SYBERT 25) puis valorisation matière
Pneus	Installation de tri-massification de ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière
Piles	Eco-organisme : SCRELEC
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux
Réemploi	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Ornans (EMMAÜS 25)
Lampes, néons	Eco-organisme : ECO-SYSTEM
Papiers	Norske Skog(88) GEMDoubs (25) SAICA (10)
Cartons ELA	Cartonnerie de Novillars (GEM Doubs 25) Lucart (88 ou Italie)
Plastiques	CPA Pont D'Ain (01), Plastipak (21), Colmar (68)
Métaux	Acierie Olaberria (Espagne) et Usine Régal Compiègne Aluminium (60)
Refus	UVE De Besançon (SYBERT 25)
Verre	Verrerie de Chalon (Verrallia 71)

TRAITEMENT
INDICATEURS TECHNIQUES

Valorisation énergétique

L'intégralité des déchets ménagers résiduels de Grand Besançon Métropole est acheminée à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE).

En 2021, ce sont 52 462 tonnes qui ont été accueillies et traitées par cette installation dont 27 823 issues des collectes d'ordures ménagères résiduelles de Grand Besançon Métropole.

L'usine d'incinération met en oeuvre deux fours :
• Ligne d'incinération n°3 d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976, Cette ligne a été définitivement arrêtée fin décembre 2021.
• Ligne d'incinération n°4 d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002.
La capacité est de :
• 59 600 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchet industriel banal)
• 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

La chaleur produite par l'incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise.

L'énergie valorisée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

En 2021, l'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers a généré :
• Production de 62 347 Mwh chaleur, 4081 Mwh électricité
• Production de 7723 t mâchefers dont 63,8% sont valorisés directement ou après maturation,
• Récupération puis recyclage de 326 t de métaux ferreux et 57 t de métaux non ferreux extraits des mâchefers,
• Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 1549 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Faits marquants 2021

Prévention des déchets

- Rédaction avec les 3 EPCI et les associations du secteur du PLPDMA 2021-2026 (Plan de prévention des Déchets Ménagers et assimilés)
- Etude sur la caractérisation des ordures ménagères résiduelles (MODECOM)
- Promotion des couches lavables (particuliers et professionnels)
- Interventions en milieu scolaire
- Découvertes du centre de tri
- Animations sur le territoire.

TRI

Depuis juillet 2012, le tri des collectes séparées est réalisé au centre de tri exploité par le SYBERT. La direction du site, l'exploitation, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie. Un responsable de site s'appuie sur le service maintenance mutualisée (7 ETP affectés) et sur le service Tri Logistique. Ce dernier est composé d'un secteur Exploitation (9 ETP), d'un responsable Logistique et des logisticiens. Ces derniers sont en soutien de l'exploitation.

La prestation de tri manuel sur la chaîne de tri est assurée par l'association d'insertion GARE BTT.

Les collectes sont triées manuellement et mécaniquement pour isoler les matières premières et secondaires. Les refus de tri sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

13 163 tonnes de recyclables (hors verre) issus des collectes séparées de Grand Besançon Métropole ont pu être valorisées.

Verre : 7 143 tonnes.

TRAITEMENT

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages issus du centre de tri

2021	PAPIERS	CARTONS	PLASTIQUES	METAUX (acier + alu)	REFUS DE TRI	TOTAL
Tonnages GBM	4 674	3 756	1 392	474	3 145	13 441
soit en %	34,8 %	27,9 %	10,4 %	3,5 %	23,4 %	100 %

Déchetteries

9 déchetteries sont implantées dans le territoire de Grand Besançon Métropole. Les grands bisontins ont accès à toutes les déchetteries du SYBERT grâce à un badge.

Déchetteries de Grand Besançon Métropole	Nombre de visiteurs en 2021	Evolution 2021/2020	2020
Thise	118 688	+ 31,58 %	90 201
Besançon Tilleroyes	97 183	+ 28,61 %	75 560
Byans sur Doubs	3 736	+ 48,07 %	2 523
Devecey	59 246	+ 29,28 %	45 825
Marchaux	2 625	- 64,11 %	7 315
Pirey	87 100	+ 25,68 %	69 299
Saint-Vit	36 191	- 9,81 %	40 131
Saône	60 253	+ 32,70 %	45 403
Thoraise	42 180	+ 31,43 %	32 091
TOTAL	**507 202**	**+24,20 %**	**408 348**

Compostage

Près de 5 220 tonnes (estimées) de biodéchets ont pu être détournées via le compostage collectif de proximité (composteurs accélérés, chalets de compostage, composteurs en pied d'immeubles, lombricomposteurs) et par composteurs individuels.

En 2021 :
- le compostage en pied d'immeuble : 3 nouveaux sites ont été ouverts. Au total, ce sont 270 sites de compostage en pied d'immeubles suivis par le SYBERT.
- 14 sites de compostage partagés de quartier (chalets ou bacs)

69% des familles habitant en maison individuelle disent composter.

Installation du Tri-Massification

L'installation de tri-massification a été mise en service en juillet 2015. Elle permet de trier les encombrants issus des déchetteries afin de mieux valoriser les matières par recyclage ou énergie. En 2021, cette installation a permis de valoriser 1 550 tonnes d'encombrants valorisables, 728 tonnes de plâtre, 1 407 tonnes de cartons et 7 169 tonnes de verre ont été traitées à l'installation de tri-massification.

TRAITEMENT

INDICATEURS TECHNIQUES

Synoptique Flux Déchets Collectés

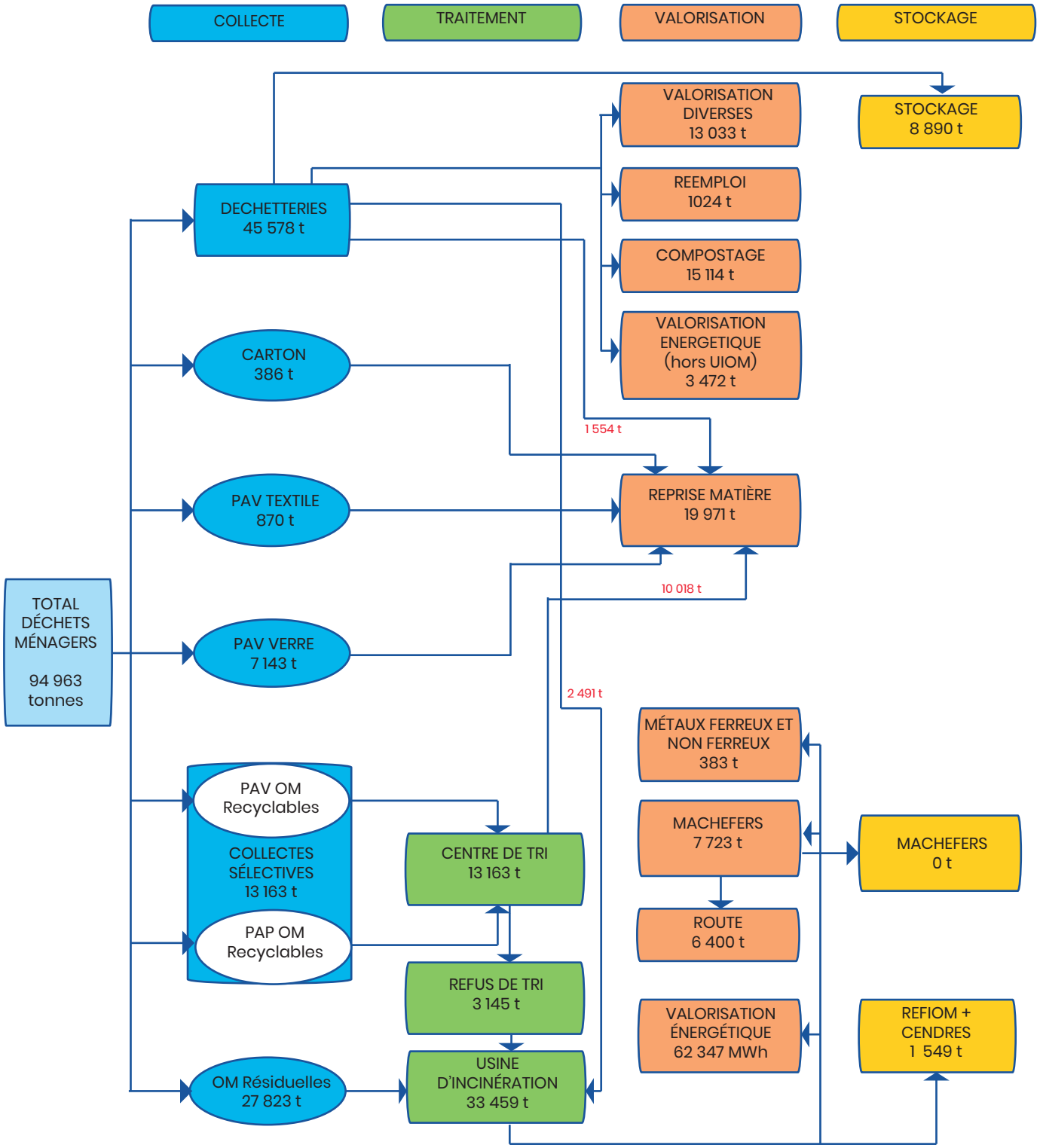

INDICATEURS FINANCIERS

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2021. La matrice des coûts proposée en page 30 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2021.

Chiffres clés

Budget : 21,6 M€
Redevance incitative : RI 2021 des ménages : 14,9 M€ - RI 2021 des non ménages : 3,3 M€
Contribution moyenne des entreprises : 1 503 €/HT/an/1 000L mis à disposition

3 factures par an soit près de 124 000 factures éditées. Taux de factures impayées < 1%

85 000 foyers redevables
65 % d'habitat collectif sur le territoire de Grand Besançon Métropole
86 % d'habitat collectif sur Besançon

Nombre de marchés en cours d'exécution : 34 (hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)
1 921 mandats émis ; 497 factures reçues ; 356 titres de recettes – hors factures RI.

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations réglées au titre de l'année 2021	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	886 259
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	571 493
Collecte des cartons	SITA-SUEZ	70 000
	TOTAL	**1 527 752**

Prestations rémunérées au SYBERT

La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :
• pour le tri : les papiers, journaux, magazines (non soutenus par Citéo)
• pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
• pour les déchetteries : les différents matériaux rachetés par les filières ou fédérations.

Tarifs du SYBERT 2021
- Tri : 137€ HT/t
- Incinération : 160 € HT/t + 8,00 €/t de TGAP
- Prévention : 1,80€ HT/hab.
- Déchetterie : 23,50€ HT/hab.
- Transport des refus de tri : 9€ HT/t
- Caractérisation : 100€ HT à l'unité
- Administration : 2,84€ HT/hab.
- Valorisation matière organique : 1,80€ HT/hab.

INDICATEURS FINANCIERS

Prestations réglées au titre de l'année 2021	Montant € HT
Prestation de tri	1 886 000
Prestation d'incinération et TGAP comprise	5 039 000
Déchetteries	4 567 977
Prévention	349 888
Administration générale	552 045
Valorisation de la matière organique	349 887
Contribution aux travaux de l'UIOM	0
TOTAL	**12 744 797**

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

		Montant des dépenses € HT 2021	Moyenne par habitant	Evolution 2021/2020	Montant des dépenses € HT 2020
59,7 %	Prestations rénumérées au SYBERT	12 744 797	65,60 €	+ 4,8 %	12 160 023
7,2 %	Autres prestations de service	1 527 752	7,90 €	+ 3 %	1 483 040
23 %	Frais de personnel	4 910 545	25,30 €	- 0,7 %	4 943 009
4,2%	Dotation aux amortissements	897 560	4,60 €	-15,6 %	1 063 602
3,4%	Autres services	719 436	3,70 €	+ 29,20 %	556 647
2,1 %	Fournitures	448 349	2,30 €	+ 15,30 %	388 857
0,5%	Charges diverses et financières	115 013	0,60 €	- 47,30 %	218 359
	TOTAL	**21 363 452**	**109,90 €**	**+ 2,6 %**	**20 813 537**

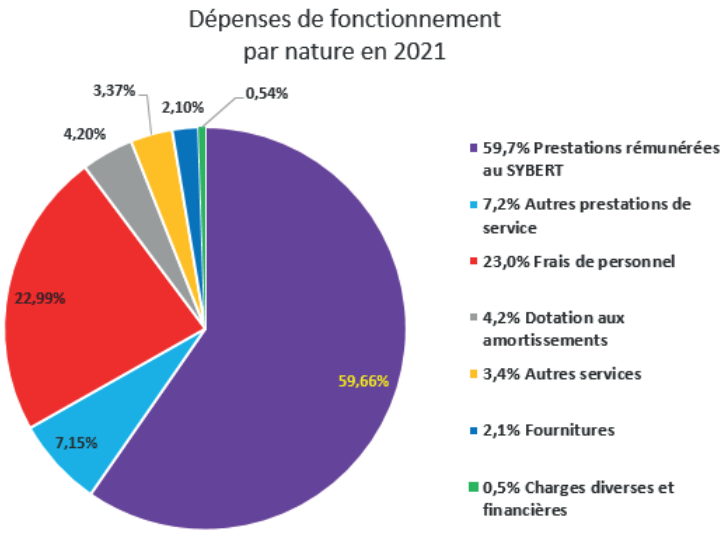

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition du financement du service public

		Recettes € HT 2021	Moyenne par habitant 2021	Evolution de la moyenne / hab.
71,3 %	Recette de la REOM/RI des ménages	15 668 716	80,60 €	↗
13,3 %	Recette de la REOM/RI des non ménages	2 932 538	15,10 €	↗
11,7 %	Soutiens des organismes agréés	2 577 142	13,30 €	↘
2,6 %	Valorisation matière	572 524	2,90 €	↗
1,1 %	Recettes diverses	229 275	1,20 €	↘
	TOTAL	**21 980 195**	**113,10 €**	↗

Evolution du tarif moyen des ménages par hab./ an en € HT

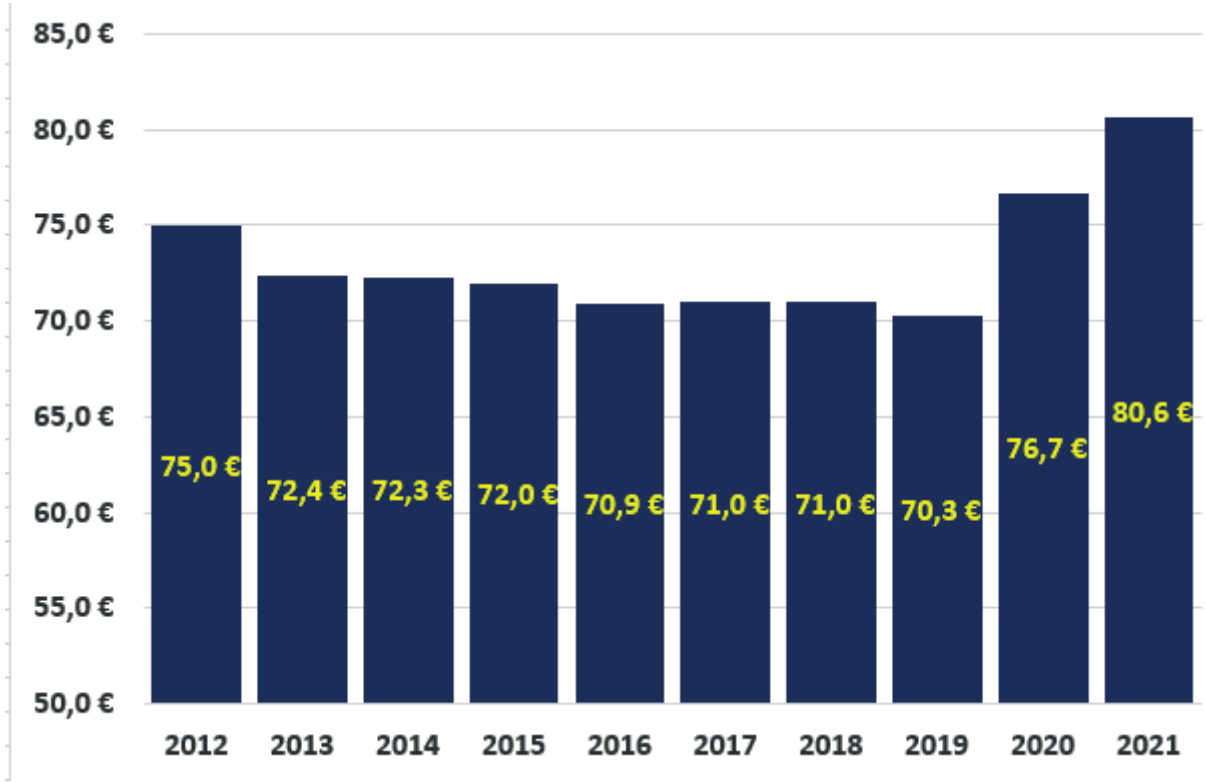

80,6 € HT/an/hab. (TVA 10% soit 88,7 € TTC)
Redevance moyenne facturée aux ménages (+5,1%/2020)

INDICATEURS FINANCIERS

Contrats

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
Besançon	1 526	11 008	**116 775**
Périphérie	1 293	30 746	**77 607**
TOTAL	**2 819**	**41 754**	**194 382**

Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

	Dépenses € HT	%		Recettes € HT
Bacs et conteneurs	693 843	45%	Amortissements	898 417
Matériels de transport	744 721	48%	Subventions	0
Mobiliers et matériels	29 624	2 %		
Amortissement provision équipements	45 773	3 %		
Remboursement d'emprunt	0	0%		
Bat. Administratif	39 929	3%		
TOTAL	**1 553 890**	100%		**898 417**

Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets :

- Prévention, précollecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

	Coût aidé HT / tonne	Coût aidé HT/ hab.	Evolution du coût aidé HT/hab. 2021/2020
OM résiduelles	334,50 €	47,80 €	- 1,40 €
OM recyclables PAP	254,70 €	17,50 €	+ 1,40 €
OM recyclables PAV	202,80 €	11,80 €	+ 1,90 €
Verre	76,00 €	2,80 €	+ 0,80 €
Carton	- 67,90 €	- 0,20 €	- 0,10 €
Déchetteries	132,20 €	25,00 €	+ 0,10 €
	TOTAL	**92,50** €	**+ 3,50 €**

INDICATEURS FINANCIERS

Matrice standard de présentation des coûts 2021

Année 2021			FLUX DE DECHETS				
Montants en € HT			Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM (PP)	Recyclables secs des OM (PAV)	verre	carton
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	1 049 597	441 571	32 446	210 891	11 396
		Charges liées à l'intercommunalité					
		Prévention	276 605	483 592	35 534	21 155	21 155
		Communication	33 675	73 197	5 378		
		TOTAL	1 359 877	998 360	73 359	232 045	32 551
	Techniques	Collecte	3 169 716	3 048 598	177 212	396 967	70 000
		Pré-collecte	298 884	316 868	23 283	142 549	
		Collecte	2 870 832	2 731 730	153 929	254 418	70 000
		Transit/transport				42 858	
		Traitement	5 039 000	1 716 980	126 162	-	-
		Tri/Conditionnement		1 716 980	126 162		
		Compostage					
		Incinération	5 039 000				
		Autre valorisation énergétique					
		Stockage					
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux					
		Autres charges					
		TOTAL	8 208 716	4 765 578	303 375	439 825	70 000
	TOTAL CHARGES		**9 568 593**	**5 763 938**	**376 733**	**671 871**	**102 551**
Produits	Industrielles	Ventes de produits et d'énergie	-	420 241	30 879	69 575	32 752
		Matériaux		420 241	30 879	69 575	32 752
		Compost					
		Energie					
		Prestations à des tiers					
		Autres produits	42 428	42 931	3 155	13 262	-
		TOTAL	42 428	463 171	34 033	82 837	32 752
	Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	162 360	2 116 851	155 544	46 389	95 998
	Aides	Aides "reprises" aux investissements	21 350	22 752	1 672		
		Fonctionnement & communication					
		Aides à l'emploi	35 823	38 175	2 805		
		TOTAL	57 173	60 927	4 477	-	
	TOTAL PRODUITS		**261 961**	**2 640 950**	**194 054**	**129 226**	**128 750**

INDICATEURS FINANCIERS

Déchets des déchèteries	Total
206 822	1 952 723
	-
196 326	1 034 366
	112 251
403 148	3 099 340
2 256 581	9 119 075
	781 585
2 256 581	8 337 489
2 009 910	2 052 768
-	6 882 142
	1 843 142
	-
	5 039 000
	-
	-
210 127	210 127
	-
4 476 617	18 264 111
4 879 765	**21 363 452**
-	553 447
	553 447
	-
	-
	-
24 000	125 775
24 000	679 221
	2 577 142
	45 774
	-
	76 804
-	122 577
24 000	**3 378 941**

Calculée sur la base du bac gris, la redevance sert à financer l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets, c'est-à-dire :
- la collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables,
- la collecte des conteneurs d'apport volontaire (verre, textiles, déchets recyclables),
- le fonctionnement des déchetteries
- le traitement des déchets collectés.

Le grand principe de la redevance incitative est de permettre à chacun de maîtriser sa facture en encourageant le tri et la réduction des déchets.

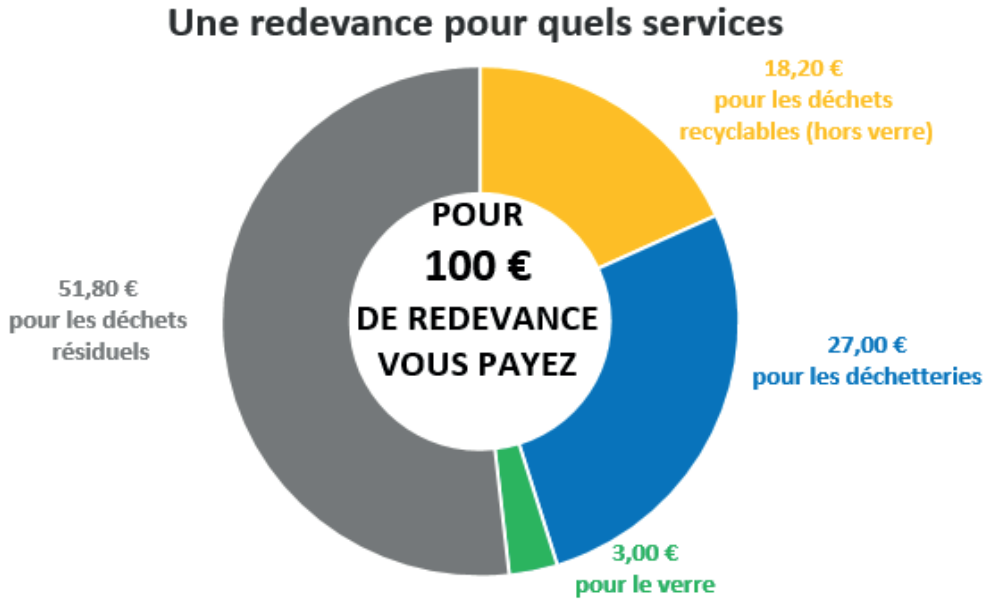

MOYENS HUMAINS

Effectifs de la Direction Gestion des Déchets

119 agents permanents

17 femmes
1 agent → catégorie A
8 agents → catégorie B
8 agents → catégorie C

102 hommes
5 agents → catégorie A
4 agents → catégorie B
93 agents → catégorie C

Pour pallier les surcroîts de travail et les absences, la Direction de la Gestion des Déchets (DGD) a recours à diverses solutions :

- HEURES SUPPLEMENTAIRES : 4544 h en 2021

- EMPLOIS TEMPORAIRES :

  o INTERMED : 3248 h (2800 h en 2020, soit +16 %).
  La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion. En 2021, 19 agents ont été appelés en renfort pour pallier un manque d'effectif. Au 01/11/2021, un agent est sorti de l'association et occupera un poste permanent en qualité d'éboueur suite à un jury de recrutement.

  o SAISONNIERS : 2 272 h. La DGD engage des agents en qualité de ripeurs, soit 13 agents lors de l'été 2021.

  o Emplois temporaires : 8 670 h en 2021

  o CDD : 3 agents étaient en CDD jusqu'en 2019, pour assurer des missions d'accompagnement des usagers en habitat collectif. Ces 3 emplois assuraient des missions de conseil en habitat collectif et de soutien logistique pour le développement des projets liés à la redevance incitative et à la collecte des biodéchets. La pérennisation de ces postes s'est avérée nécessaire : un premier agent a fait l'objet d'une déprécarisation en 2020 puis un second en 2021.

Éléments sur la sécurité au travail :
12 accidents du travail qui ont généré 400 jours d'arrêts
2 assistants de prévention

Chiffres de l'absentéisme :
11,05% (hors congés et récupération).
A noter qu'en 2021, 4 agents ont été absents toute l'année en lien avec une maladie.

MOYENS HUMAINS

Organigramme 2021

119 agents

6 agents → catégorie A
12 agents → catégorie B
101 agents → catégorie C

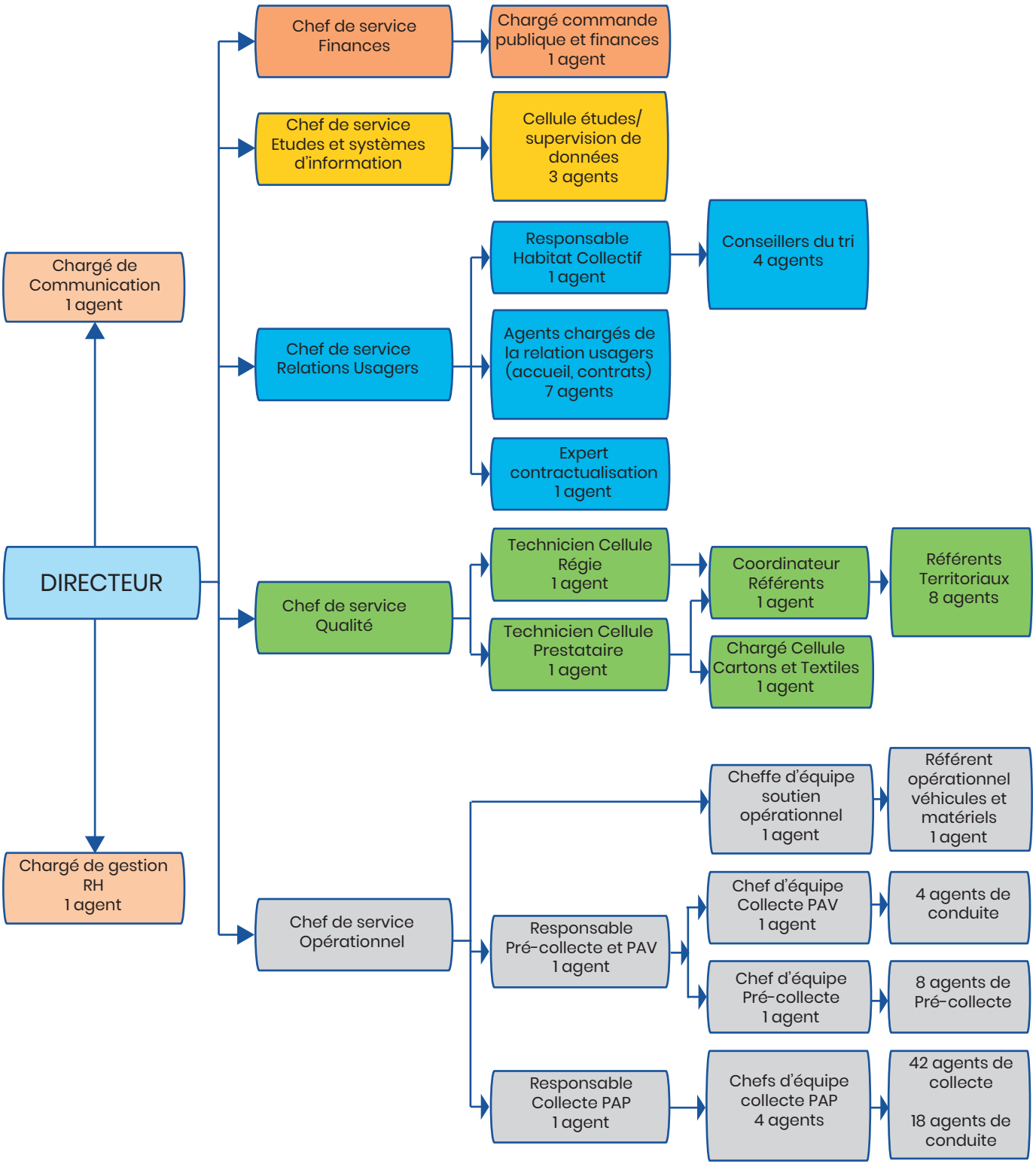

RELATION AVEC LES USAGERS

Chiffres clés

	ACCUEIL PHYSIQUE	APPELS REÇUS		CONTACTS ECRITS		
		TOTAL	DONT APPELS SYBERT	COURRIERS TRAITÉS	COURRIELS TRAITÉS	TOTAL
2021	236	24 042	9 120	276	7 655	7931
2020	368	31 260	14 326	306	6 262	6568
2019	587	26 517	7 400	104	5 593	5697
2018	207	19 338	3 799	3 544	3 979	7523
2017	388	16 372		3 662	9 023	12 685
2016	429	14 186		3 554	8 124	11 678
2015	429	12 961		3 263	8 104	11 367
2014	603	14 007		4 196	10 791	14 987
2013	995	16 560		7 445	9 951	17 396
2012	1 349	18 576		11 159	12 151	23 310

Accueil et courriers

La Direction Gestion des Déchets assure un accueil physique pour les usagers du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30. Cependant les usagers du service préfèrent utiliser le téléphone pour effectuer leurs demandes. Le nombre de courriels à traiter augmente chaque année de manière constante.

Dans l'objectif de répondre efficacement aux usagers, la mise en place d'un standard commun avec le SYBERT, a débuté en 2018. L'équipe de la relation usagers a reçu de nombreux appels en 2020, notamment des demandes de renseignements liées au contexte de la crise sanitaire comme l'ouverture des déchetteries du SYBERT ou la réorganisation des collectes d'ordures ménagères.

RELATION AVEC LES USAGERS

Démarche qualité – label Marianne

Dans le cadre de la démarche de qualité de Grand Besançon Métropole (label Marianne), la Direction Gestion des Déchets a obtenu une certification en décembre 2013, un premier renouvellement en juin 2015 et le second en décembre 2019. Dans le but de maintenir la qualité d'accueil, la Direction Gestion des Déchets tient compte des suggestions et avis des usagers, met en place des plans de formation pour ses agents ainsi qu'un plan de communication à destination des usagers.

Taux de couverture moyen des appels téléphoniques : 95,14 %
Mails répondus dans les délais : 97 %
Courriers répondus dans les délais : 93 %

Portail Internet

Ce service en ligne, gratuit, permet aux usagers d'accéder aux informations relatives à leurs contrats avec la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole. Ainsi, chaque usager, en se connectant, peut interagir sur son contrat d'abonnement :
- compléter et renvoyer en ligne des formulaires interactifs demandant l'ouverture de son contrat d'abonnement, sa résiliation et les modifications de volume de bac
- consulter ses données de production de déchets (nombre de levées et pesées)
- poser des questions relatives au contrat.

13 323 personnes sont abonnées à la prestation déchets de Besancon-eMoi, soit 8 % de plus par rapport à 2020

23 636 paiements ont été effectués en ligne en 2021.

Appropriation de la redevance incitative en habitat collectif

Depuis 2012, date de la mise en place de la redevance incitative, différents programmes d'aide à l'appropriation de la redevance incitative (en habitat collectif) ont été mis en place. Il s'agit d'un accompagnement qui est proposé aux habitants de l'habitat vertical pour mieux gérer le tri et les principes de la RI. L'habitat collectif est une priorité pour la gestion des déchets.

Cet accompagnement vise à :
- améliorer la gestion des déchets sur les différents sites suivis,
- diminuer les déchets résiduels et améliorer le tri en vue d'une meilleure maîtrise des charges locatives,
- améliorer le cadre de vie de l'immeuble et des quartiers.

Le premier programme s'est déroulé de 2012 à 2015 dans le cadre d'un projet européen. Depuis, 3 programmes ADEME se sont succédés. 2022, correspond à la dernière année du programme.

Les sites sont suivis durant un an par une équipe de 4 conseillers du tri de la Direction Gestion des Déchets. L'accompagnement d'un site comprend 3 grandes étapes :
- un diagnostic du fonctionnement de la gestion des déchets
- la mise en œuvre d'un plan d'actions avec des actions techniques pour améliorer les locaux, optimiser leur fonctionnement, améliorer les équipements de proximité et des actions de sensibilisation adaptées à chaque site
- un bilan après accompagnement est proposé au bailleur avec des propositions d'amélioration.

RELATION AVEC LES USAGERS

Le travail est partenarial : avec les bailleurs sociaux, les gestionnaires privés, les associations de locataires, le SYBERT et les services de la Ville et de Grand Besançon Métropole. Les indicateurs définis préalablement permettent d'évaluer les actions (poids de déchets résiduels, de déchets recyclables, niveau de RI, nombre de stop pub, mise en place compostage, PAV verre, textile,...).

En 2021, 54 sites ont été accompagnés par la cellule habitat collectif. La situation sanitaire a fortement bouleversé le travail des 4 conseillers du tri. Les portes-à-portes ne constitueront sans doute plus le mode de sensibilisation principal des usagers.

Le protocole d'accord avec les bailleurs sociaux pour le quartier de Planoise

Acté fin 2018, le protocole d'accord politique a permis de mettre en place un travail de partenariat entre la Direction Gestion des Déchets et les bailleurs sociaux basé sur 3 axes de travail.

Axe 1 : la mise en place d'un nouveau schéma de collecte en 2019 permettant la sortie et la rentrée des bacs à déchets le jour même de la collecte. Cette modalité est active pour près de 90% des adresses du quartier de Planoise. Les attendus sont d'une part, une occupation du domaine public lors de la présentation des bacs moins longue et donc une amélioration du cadre de vie et d'autre part une réduction des apports extérieurs.

Axe 2 : l'amélioration du fonctionnement du local à déchets. Il s'agit du suivi des adresses identifiées comme présentant tous les pré-requis à un bon fonctionnement mais nécessitant la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration du fonctionnement du local à déchets. Les principaux critères de suivi sont:
- la rotation régulière des bacs dans le local
- le placement des bacs à l'intérieur du local
- l'éclairage et le nettoyage...

A ce titre plusieurs formations ont été dispensées auprès des gardiens et du personnel des sociétés prestataires intervenant dans les locaux à déchets.

Dans le cadre de cet axe de travail, les bailleurs s'engagent à fournir à la Direction Gestion des Déchets des données chiffrées (nombre de logements vacants par adresse, nombre d'habitants) ce qui permet ensuite la fourniture de données sur la fluctuation des poids de déchets résiduels et recyclables pour étudier le comportement des usagers afin d'adapter la dotation et les actions de communication.

Des réunions quadrimestrielles sont organisées avec les bailleurs sociaux qui permettent de fixer des objectifs pour la direction et pour le bailleur.

Axe 3 : la réhabilitation des locaux à déchets.
Géré par le service qualité de la Direction Gestion des Déchets, cet axe est directement lié au niveau de réalisation du NPRU (Programme de Renouvellement Urbain).
Par ailleurs, le service qualité continue l'instruction des permis de construire et conseille les bailleurs quant à la construction des locaux en précisant les prescriptions et les recommandations du service déchets.

SERVICE QUALITÉ

L'objectif principal du règlement de collecte et de facturation est de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers du service. Ce document précise toutes les modalités qui s'appliquent pour le placement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation…

L'intégralité de ce document est disponible sur demande ou consultable via le site Internet de Grand Besançon Métropole. Les éléments principaux à retenir sont récapitulés dans une version plus synthétique et pédagogique «L'essentiel».

Huit référents territoriaux représentent la Direction Gestion des Déchets auprès de l'usager, en étant les garants auprès de ceux-ci du respect des conditions définies entre le client/usager et le Service Public de Gestion des Déchets, en faisant notamment le lien avec les autres services de la Direction.

Ils s'assurent de la qualité du service rendu par les opérateurs de collecte (régie ou prestataires) et de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

Ils sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte du Service Public de Gestion des Déchets. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID…) ou encore leurs conditions de présentation de collecte.

Chiffres clés

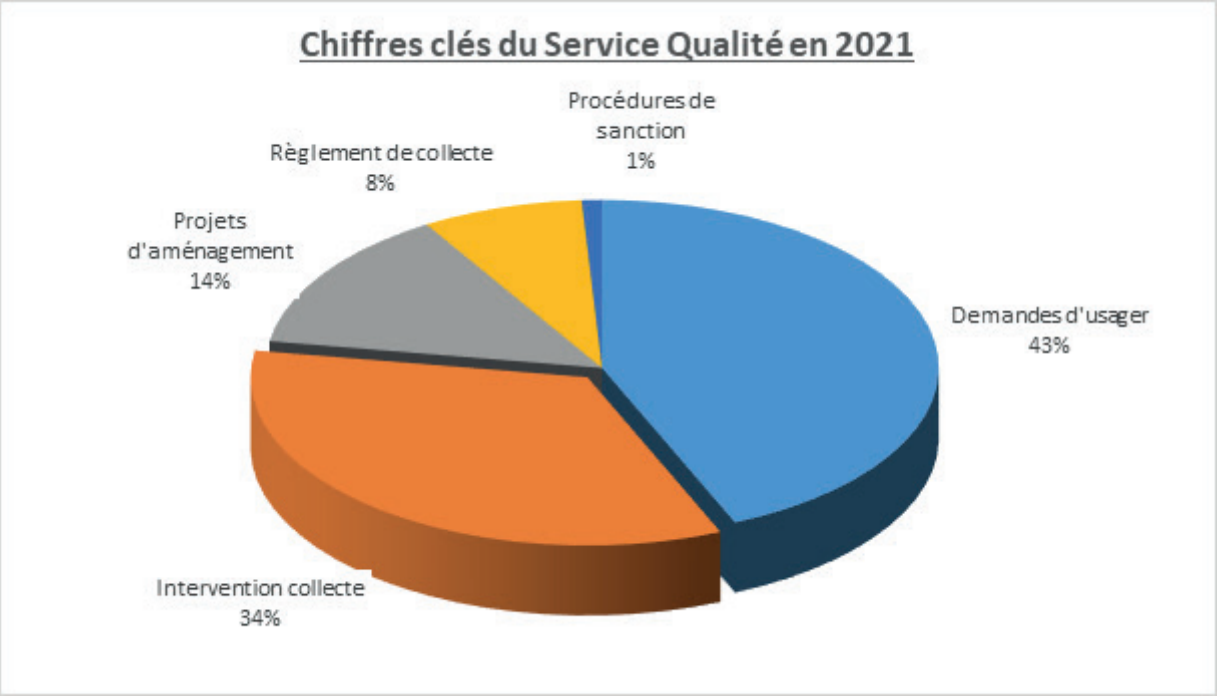

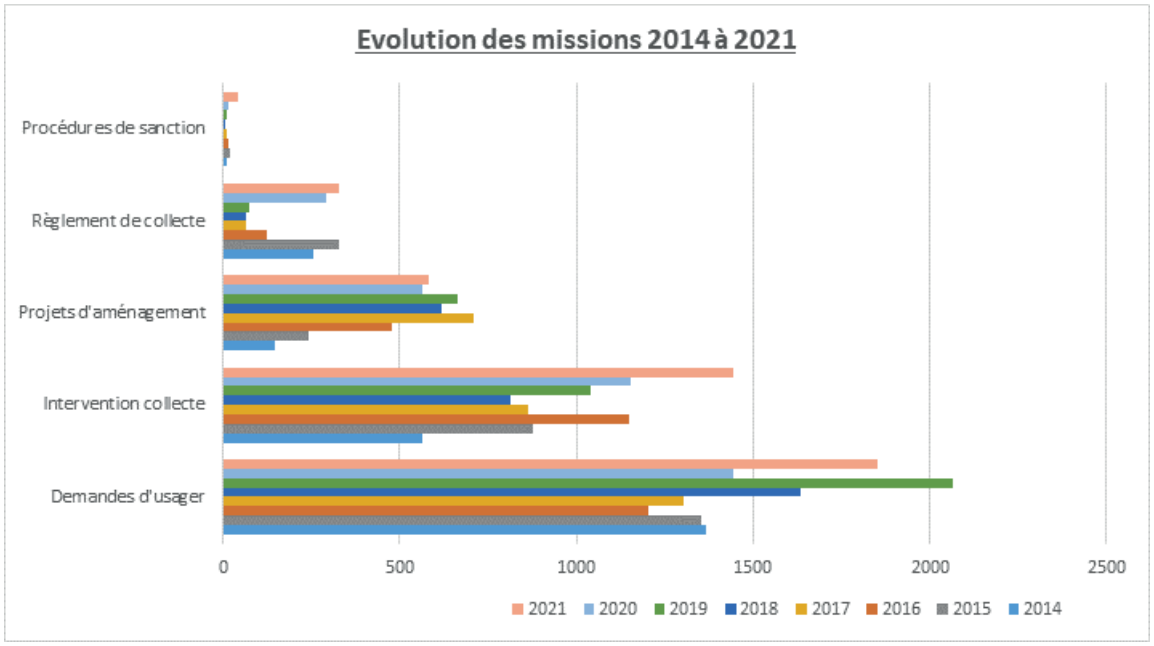

Application du règlement de collecte et de facturation

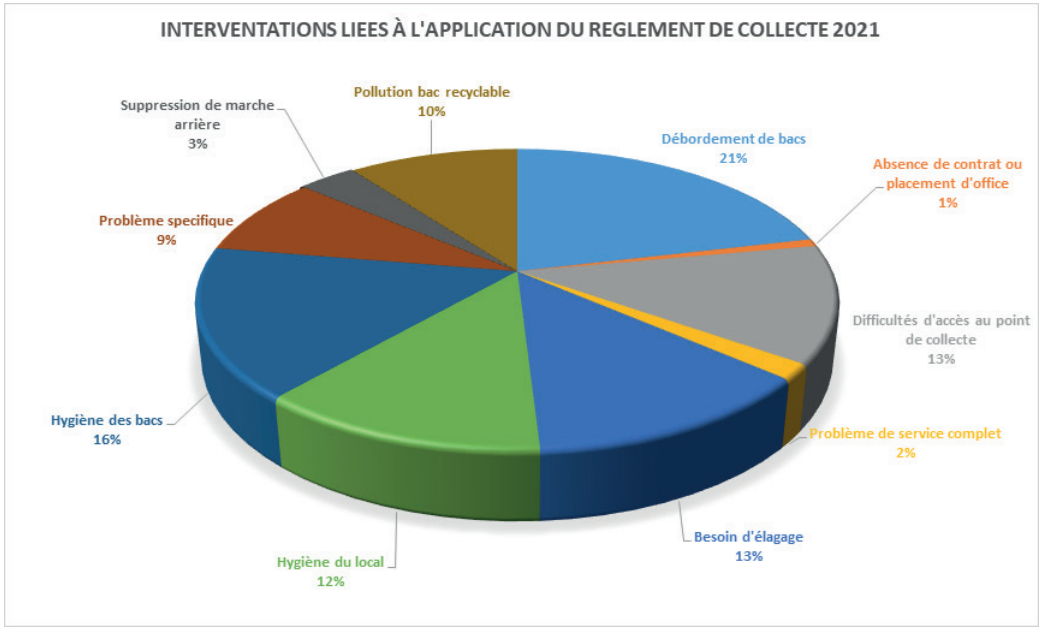

358 courriers de rappel à l'ordre ont été envoyés à des usagers.

Un contrôle quotidien et régulier est réalisé par l'agent de collecte avant de collecter le bac de déchets recyclables.

Principales erreurs de tri depuis l'extension du geste de tri :
· sacs d'ordures ménagères résiduelles
· déchets recyclables enfermés dans un sac ou imbriqués
· déchets verts, textiles, petits appareils ménagers type poêle, casserole, sèche-cheveux
· verre.

Ne sont pas recyclables :
· les boîtes, flacons, contenant les restes, les papiers gras et salis
· déchets dangereux : seringue, objet coupant, explosif, produit toxique
· cadavres d'animaux, gros encombrants.

En habitat individuel, un contrôle visuel des bacs jaunes est réalisé avant la levée : en cas de pollutions (erreurs de tri), une étiquette rouge est posée sur le bac pollué ; le bac ne sera pas collecté, l'usager devra retrier ce bac et le présenter à la prochaine collecte.

En habitat collectif, le couvercle du bac jaune contenant des erreurs de tri est condamné par un adhésif et ne sera pas collecté avec les recyclables (il pourrait polluer l'ensemble d'une tournée dans le camion). Pour des raisons d'hygiène et parce qu'il est difficile en habitat collectif de demander aux habitants d'un immeuble de retrier le bac, celui-ci sera collecté avec le bac gris.

2,3 % du tonnage recyclable (2 % en 2020), soit 307 tonnes de déchets recyclables ont été écartées en amont de la collecte correspondant à des bacs recyclables contenant une part importante d'ordures ménagères résiduelles. Pour 2021, le taux de refus de tri moyen de 23,4 %.

Mission qualité

1852 enquêtes qualité ont été réalisées en 2021
30 % des demandes reçues par le service public de gestion des déchets font l'objet d'une enquête et d'un contact personnalisé.

Il s'agit :

- soit des interventions suite à des demandes d'usagers concernant principalement des réclamations : non remisage des bacs après la collecte ou absence de collectes ponctuelles inhérentes aux difficultés de passages des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnements gênants, neige, etc..).

- soit des interventions pour des contrats particuliers : lors d'une demande d'ouverture ou de modification du contrat d'abonnement, il peut être nécessaire pour des cas complexes (activité commerciale, regroupement d'usagers sur un même contrat, etc...) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers afin de définir les modalités de collecte et la dotation nécessaire.

Liens entre la collecte et l'usager

1 446 interventions ont été menées auprès des usagers en amont des collectes pour garantir et pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, récupération de clés pour accéder aux bacs ou encore déplacement du point de collecte.

Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, Grand Besançon Métropole a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Ces actes d'incivilités sont de deux natures et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

• 1ère situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : Grand Besançon Métropole peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du Règlement de collecte.

En cas de récidive ou de maintien de la situation, Grand Besançon Métropole peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets, et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat (procédure d'ajustement d'office).

• 2ème situation : dans tous les autres cas, le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.

Instruction des nouveaux projets d'aménagement

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvres ou service urbanisme visant à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité pour ce qui concerne le dimensionnement des zones de stockage de déchets et la construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

L'adhésion de la majorité des communes de Grand Besançon Métropole au service mutualisé d'instruction des actes du droit des sols a eu pour conséquence une forte augmentation de la sollicitation du service public de gestion des déchets pour des avis relatifs à des projets d'aménagement. Toutefois, ce travail est indispensable puisqu'il permet de garantir un service de collecte conforme aux règles de sécurité, de prévention et de protection de la santé pour les agents de collecte. Il facilite également à terme le travail des agents d'entretien ou des gardiens d'immeubles.

584 nouveaux projets d'aménagement ont été instruits en 2021.

Traitement des situations de collecte dangereuses

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus de Grand Besançon Métropole ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentelles en collecte (359 marches-arrières référencées sur le territoire historique).

Depuis le démarrage du projet, les référents territoriaux de la Direction Gestion des Déchets se sont rendus dans les communes concernées à la rencontre des maires et des usagers pour évoquer cette problématique et mettre en œuvre les solutions concrètes : aménagements de voirie ou points de regroupement.

80% des marches-arrières répertoriées sur « le Grand Besançon historique » ont déjà été traitées. La démarche s'est poursuivie également sur les 15 nouvelles communes qui ont rejoint la communauté urbaine en 2017. Sur les 113 nouveaux cas identifiés, environ 50% des situations ont été résolues depuis 2019.

Pour quelques cas jugés très complexes (environ 5%), il a été retenu une solution alternative élaborée en concertation avec les réprésentants des communes concernées. Il s'agit de mettre à disposition des usagers des sacs prépayés qu'ils éliminent par l'intermédiaire de conteneurs collectifs avec accès privatifs.

Ainsi, depuis 2020, cette solution a été mise en œuvre à deux reprises dans le territoire de la communauté urbaine.

TARIFICATION

Tarifs annuels applicables du 1er janvier au 31 décembre 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire de Grand Besançon Métropole du 17/12/2020)

REDEVANCE ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

ABONNEMENT - Part fixe - en € TTC (TVA 10 %)

PAR BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 litres	80* litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres	1100 litres
1 **Besançon centre-ville** service complet inclus	142,46	-	202,39	236,14	289,51	370,65	515,33	-	759,76	1 084,86
2 **Besançon hors centre**	129,91	-	175,58	202,29	246,91	313,26	429,04	-	630,32	897,36
Option service complémentaire (a)	33,00	-	33,00	33,00	44,00	55,00	71,50	-	104,50	148,50
Option demi-service complém. (a)	16,50	-	16,50	16,50	22,00	27,50	35,75	-	52,25	74,25
3 **Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab.**	122,94	-	164,59	186,00	227,76	289,49	393,62	508,50	578,81	-
4 **Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab.**	115,24	133,45	149,19	166,75	200,81	234,49	341,92	442,50	501,81	-
5 **GROS PRODUCTEURS dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L**	-	-	-	-	227,76	289,49	393,62	508,50	578,81	-
COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE sur demande, 24 h à l'avance	11,88	11,88	11,88	11,88	11,88	11,88	29,70	29,70	29,70	-

POIDS/LEVÉE - Part variable - en € TTC (TVA 10 %)

PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 litres	80* litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	660* litres	750 litres	1100 litres
Coût unitaire de la levée	2,79	2,79	2,79	2,79	2,79	2,99	3,29	3,55	3,72	4,39
Prix au kg des déchets résiduels	0,256 € TTC/kg									

* Ces modèles ne sont plus proposés en remplacement.

Service complémentaire sur demande : (a) sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, prestation non disponible pour les communes périphériques.

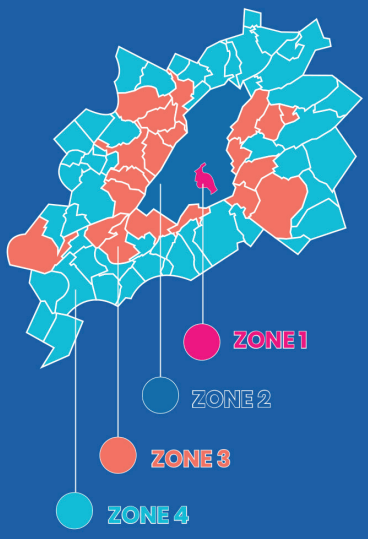

Grand Besançon Métropole

NIVEAUX DE SERVICE DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS LE GRAND BESANÇON

1 **Besançon centre-ville :** collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).

2 **Besançon hors centre :** collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte).

3 **Communes en zones agglomérées de + de 2000 hab. :** collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables une fois toutes les deux semaines, service complémentaire non disponible.

AVANNE-AVENEY • BEURE • CHALEZEULE • CHÂTILLON-LE-DUC • ÉCOLE-VALENTIN • FRANOIS GRANDFONTAINE • LES AUXONS • MISEREY-SALINES • MONTFAUCON • MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU MORRE • NOVILLARS • PIREY • POUILLEY-LES-VIGNES • ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ • SAINT-VIT • SAÔNE SERRE-LES-SAPINS • THISE

4 **Communes en zones agglomérées de - de 2000 hab. :** collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines en alternance, service complémentaire non disponible.

AMAGNEY • AUDEUX • BONNAY • BOUSSIÈRES • BRAILLANS • BUSY • BYANS-SUR-DOUBS • CHALÈZE CHAMPAGNEY • CHAMPOUX • CHAMPVANS-LES-MOULINS • CHAUCENNE • CHEMAUDIN ET VAUX CHEVROZ • CUSSEY-SUR-L'OGNON • DANNEMARIE-SUR-CRÈTE • DELUZ • DEVECEY • FONTAIN GENEUILLE • GENNES • LA CHEVILLOTTE • LA VÈZE • LARNOD • LE GRATTERIS • MAMIROLLE • MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE • MAZEROLLES-LE-SALIN • MÉREY-VIEILLEY • NANCRAY • NOIRONTE • OSSELLE-ROUTELLE PALISE • PELOUSEY • POUILLEY-FRANÇAIS • PUGEY • RANCENAY • ROSET-FLUANS • TALLENAY • THORAISE TORPES • VAIRE • VELESMES-ESSARTS • VENISE • VIEILLEY • VILLARS-ST-GEORGES • VORGES-LES-PINS

GLOSSAIRE

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

DGD : Direction Gestion des déchets

DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés

ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (ex. : Tetrapak)

EMR : Emballage Ménager Recyclable

Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés «monstres»

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)

ITM : Installation de tri et massification

MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères

PAP : Porte À Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PEBD : Polyéthylène Basse Densité (ex. : sac de collecte)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (ex. : bouteille de lait opaque)

PET INC : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)

PET col : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)

REFIOM : Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

REOM : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères

RFID : « Radio Frequency Identification », en français, « Identification par Radio Fréquence »

RI : Redevance Incitative

RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

SYBERT : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Rédaction et conception : Direction Gestion des Déchets - Grand Besançon Métropole / Imprimerie Municipale

Direction Gestion des Déchets

Accueil du public :
94 avenue Clémenceau
à Besançon
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Courrier :
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon cedex

gestion-dechets@grandbesancon.fr

Tél : 03 81 41 55 35

www.grandbesancon.fr

Grand Besançon Métropole